

# Plan d'action concerté en développement social du Centre-du-Québec 2024-2029

Présenté par le Comité régional en développement social  
du Centre-du-Québec (CRDS) dans le cadre de  
l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale 2024-2029

Approuvé par le MESS le 25 avril 2025

Adopté par la Table des MRC le 1<sup>er</sup> mai 2025



## Plan d'action concerté en développement social du Centre-du-Québec 2024-2029

Centre-du-Québec, mars 2025.

### Coordination

Comité régional en développement social du Centre-du-Québec (CRDS)

### Recherche et rédaction

Amada Aldama, agente de développement, CRDS

### Avec la collaboration de :

Janick Tessier, directrice générale, CRDS

Audrey Michel, agente de soutien et de communication, CRDS

### Les membres du comité ressource de l'Alliance

Marie-Claude Hébert, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Julia Ionescu-Jourdan, direction de santé publique et responsabilité populationnelle (DSPRP), Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Marie Line Molaison, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Karine Perron, Table des MRC Centre-du-Québec

### Remerciements

Frédéric Lemay, Équipe surveillance et vigie, direction de la santé publique et responsabilité populationnelle (DSPRP), CIUSSS MCQ.

Avec la participation financière de:



En partenariat avec les Alliances pour la solidarité et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.



# Table des matières

Introduction .....	4
Le processus .....	5
La vision centricoise du développement social .....	6
Enjeux transversaux .....	8
La prévention de la pauvreté, une voie essentielle.....	8
La fracture numérique .....	10
Les changements climatiques .....	12
Les lunettes d'analyse .....	13
L'approche écosystémique .....	13
1. Les milieux de vie .....	13
2. Les interrelations .....	14
3. Les institutions et les organisations .....	14
4. Les contextes local, supralocal, régional, national et mondial .....	14
Le parcours de vie.....	15
L'ADS+ .....	16
Les priorités nationales des Alliances pour la solidarité 2024-2029 .....	18
Les priorités régionales et les enjeux transversaux en développement social....	19
Sommaire des priorités régionales en développement social .....	21
Concertation .....	21
Services de proximité .....	22
Logement et habitation.....	23
Sécurité alimentaire.....	25
Vivre ensemble.....	27
Objectifs par priorité régionale .....	30

Actions régionales par objectif .....	31
Description de la mesure .....	35
La définition d'une initiative structurante .....	36
1. Impact à long terme et durabilité : .....	36
2. Approche écosystémique : .....	36
3. Participation et autonomisation : .....	36
4. Transformation sociale : .....	37
5. Évaluation et apprentissage : .....	37
Bonnes pratiques utiles pour les Alliances pour la solidarité 2024-2029.....	38
Finalité, valeurs, principes et indicateurs généraux.....	39
Actions structurantes, préventives et intégrées .....	39
Des thématiques pour des impacts significatifs sur les situations de pauvreté et d'exclusion.....	41
Structure de gouvernance.....	43
Rôles et responsabilités des parties prenantes .....	45
La Table de MRC — Partenaire (mandataire).....	45
Comité régional en développement social — Partenaire signataire (coordonnateur et fiduciaire).....	45
Les MRC (Cosignataires).....	47
Comité ressource.....	48
Comités territoriaux en développement social .....	49
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale .....	50
Direction générale de Service Québec du Centre-du-Québec.....	51
Participation des personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.....	52
Population et territoires visés .....	54

Critères pour la mise en œuvre des initiatives .....	55
Modalités de dépôt de demandes d'aide financière .....	57
Cheminement des initiatives régionales .....	57
Membres du CRDS : .....	57
Cheminement des initiatives supralocales et locales .....	62
Composition des comités territoriaux en développement social et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale .....	62
Les responsabilités de l'organisme porteur du projet : .....	65
Suivi des indicateurs relatifs à la concertation et à la réussite des projets.....	67
Diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes .....	72
Répartition des sommes de l'Alliance centricoise 2024-2029 .....	73
Calcul de l'enveloppe réservée au soutien des initiatives dans chacune des 5 MRC .....	73
Paramètres de répartition proposés .....	74
Explication des paramètres de répartition.....	75
Annexe 1 .....	80
Annexe 2.....	82
Annexe 3.....	83
Annexe 4.....	86
Annexe 5 (en pièce jointe) .....	93

# Introduction

Depuis sa création en 2001, le Comité régional en développement social du Centre-du-Québec (CRDS) s'efforce de réduire les inégalités et l'exclusion sociale, d'améliorer les conditions de vie des Centricoises et des Centricoises et de renforcer les potentiels individuels et collectifs. Dans cette perspective, et dans le cadre de la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale 2018-2024, la Table des MRC a décidé de fusionner la Table de lutte contre la pauvreté du Centre-du-Québec au CRDS et sa mission. C'est ainsi que le CRDS s'est vu confier la coordination de l'Alliance centricoise 2018-2024. La Table des MRC a reconduit ce mandat pour le nouveau cycle 2024-2029. De plus, le CRDS a repris la gestion de l'enveloppe budgétaire comme fiduciaire, succédant ainsi à la MRC d'Arthabaska dans cette fonction.

Le CRDS a commencé en 2024 l'élaboration du premier plan en matière de développement social pour le Centre-du-Québec. Ce plan est le fruit de la concertation et de la contribution des membres du CRDS, de ses partenaires, des 72 personnes qui ont participé à la journée de coconstruction tenue le 11 février dernier, ainsi que de celles ayant répondu par courriel au sondage de priorisation des actions (58 réponses). Ces personnes proviennent des milieux ministériel, municipal, communautaire, de la santé et des services sociaux, de la sécurité alimentaire, de l'habitation, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, et du développement économique.

Les représentants et représentantes de 55 organisations ont travaillé lors de la journée de coconstruction à identifier les objectifs et les actions qui font partie intégrante du plan d'action concerté en développement social du Centre-du-Québec 2025-2029. Nous les remercions chaleureusement pour leur contribution.

Ce plan a été élaboré dans l'optique que la pauvreté et l'exclusion sociale doivent passer par une approche de développement social et une stratégie de

prévention globale. Cette façon de faire assure une cohérence dans les actions entreprises dans le cadre de toutes les démarches portées par le CRDS et l'optimisation des leviers de financement disponibles.

Les objectifs et les actions qui répondent spécifiquement aux orientations et aux priorités de l'Alliance centricoise y sont clairement indiqués.

## Le processus

La ligne du temps présentée dans la figure 1 énumère les étapes franchies depuis novembre 2024 jusqu'au dépôt du plan d'action concertée auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale le 31 mars 2025 dans le cadre de l'Alliance centricoise 2024-2029.

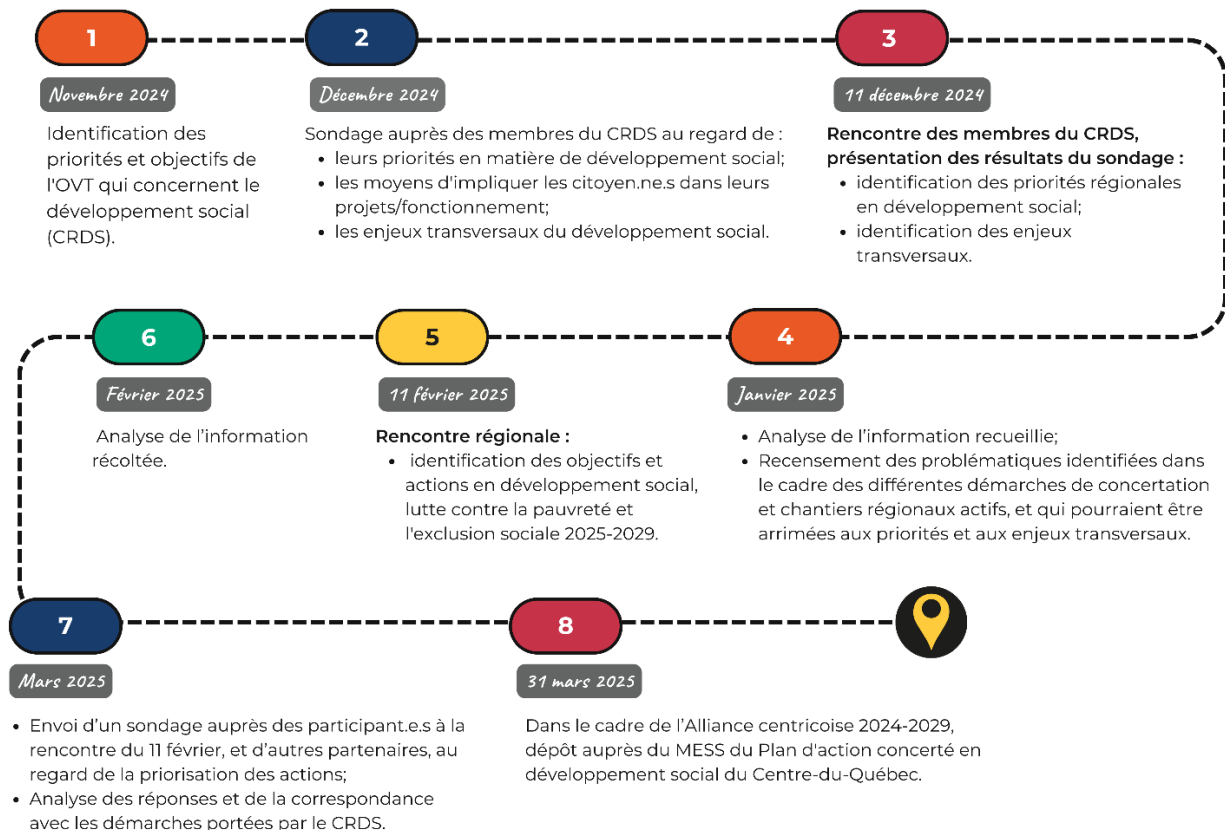


Figure 1. Ligne du temps du processus de planification en développement social

# La vision centricoise du développement social

Le développement social découle de la participation active et intersectorielle des milieux communautaires, municipaux, institutionnels et étatiques, ainsi que de l'engagement citoyen dans le but d'améliorer le bien-être collectif et les conditions de vie de chaque personne.

On voit donc le développement social comme un ensemble de moyens pris par la société pour permettre aux personnes de s'épanouir pleinement, de pouvoir participer à la vie sociale et de disposer des droits sociaux inscrits dans les Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne. Il permet le développement des collectivités et le renforcement des solidarités.

Par ailleurs, le CRDS vise plus que jamais à consolider le rôle du développement social comme l'un des piliers du développement durable (Annexe 1). De sorte que la collaboration et le renforcement des liens entre le CRDS et les organismes des milieux de l'économie, de la protection de l'environnement et de la culture deviendront essentiels.

Le souhait d'avoir un Centre-du-Québec plus fort et sans pauvreté, qui se distingue par la qualité de ses milieux de vie et sa prospérité socioéconomique, ne pourra se réaliser que par la réduction des inégalités, l'inclusion sociale de tous et toutes et le renforcement des potentiels individuels et collectifs. Voilà pourquoi ce premier plan d'action concerté repose sur une approche de développement social, de prévention de la pauvreté et sur la participation active et intersectorielle des diverses parties prenantes de la communauté et des personnes concernées.

# **Enjeux transversaux, lunettes d'analyse et priorités**

# Enjeux transversaux

## La prévention de la pauvreté, une voie essentielle

Le Comité régional en développement social et ses partenaires adhèrent à la vision du **Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2022)**<sup>1</sup> qu'identifie la prévention comme une voie essentielle vers la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans ce sens, le CRDS s'appuiera sur les cinq conditions gagnantes d'une stratégie globale et intégrée de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale :

- des décisions basées sur des **données probantes**;
- une **mobilisation collective et la concertation** des différents acteurs et actrices concernés;
- le **développement du plein potentiel** et la **participation sociale** de toutes et tous;
- la participation des personnes aux décisions qui les concernent;
- **l'égalité dans la diversité**.

Cette stratégie devrait agir sur **les causes et les facteurs de risque** de la **pauvreté tout au long du parcours de vie**. Soit, par une **protection en amont** de la pauvreté **jusqu'à sa sortie**. Le Comité identifie également **trois types de prévention**. Elles pourraient s'appliquer selon le contexte et la situation des individus et se renforcer par des leviers protecteurs. Cette stratégie est illustrée dans le tableau qui suit.

---

<sup>1</sup>Source : Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2022). Avis sur la prévention : une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale, p. 24-32. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/cclpes/Avis/AVI\\_prevention\\_2023.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/cclpes/Avis/AVI_prevention_2023.pdf)

Les leviers protecteurs	Le contexte	Exemples de situations	Types de prévention
<b>Revenu suffisant</b>	En amont pour l'ensemble des personnes	Le renforcement des facteurs de protection, tels que des revenus suffisants, des emplois et des conditions de travail de qualité, la maîtrise des compétences de base (littératie, numératie, etc.), une scolarité optimale et l'accès adapté et en temps opportun aux services publics, forme les assises des actions de prévention primaire.	<b>Primaire</b>
<b>Lutte contre les préjugés</b>	En situation de vulnérabilité quand une personne est à risque de basculer dans la pauvreté	Les personnes doivent également pouvoir compter sur une protection et un soutien suffisant pour leur permettre de retrouver un équilibre et de parer à une éventuelle détérioration de leur situation (transition de vie, maladie, etc.). L'amélioration des facteurs de protection, comme le remplacement suffisant du revenu, les conditions de travail et l'accès adapté et en temps opportun aux services publics, constitue la base de la prévention secondaire de la pauvreté.	<b>Secondaire</b>
<b>Accès à des services et à un accompagnement adaptés</b>	En situation de pauvreté pour assurer la dignité de la personne et le développement de son plein potentiel	Le soutien offert doit être adapté aux besoins des personnes pour leur permettre de faire progresser réellement leur situation dans le respect de leur dignité. Les facteurs de protection, qui comprennent l'accès à un revenu de base adéquat ainsi que l'accès adapté et en temps opportun aux services publics et aux mesures pour assurer le développement de leur plein potentiel et de leur participation sociale, sont les fondements d'une prévention tertiaire.	<b>Tertiaire</b>
<b>Marché du travail et emploi de qualité</b>	Pour sortir de la pauvreté pour éviter de demeurer ou de replonger dans une situation de pauvreté	Lorsque les personnes parviennent à améliorer leur situation, les mécanismes de protection et de soutien doivent être modulés de façon à réduire les obstacles qu'elles rencontrent, voire à les éliminer pour qu'elles ne demeurent pas dans une situation de pauvreté ou pour éviter qu'elles y replongent. Les facteurs de protection résident dans des services, un soutien et un accompagnement en adéquation avec les besoins de la personne qui procurent une amélioration réelle des revenus et assurent la persistance des acquis.	<b>Tertiaire</b>

## La fracture numérique<sup>2</sup>

Dans le cadre du bilan pluriannuel de l'Alliance 2018-2024, la fracture numérique est identifiée comme un enjeu prioritaire. À la suite de l'élaboration de ce bilan, l'Alliance centricoise a soutenu la création d'une Table de travail sur l'inclusion numérique portée par l'AGÉPA et la production d'un mémoire présentant un état de la situation et une série de recommandations (Annexe 2).

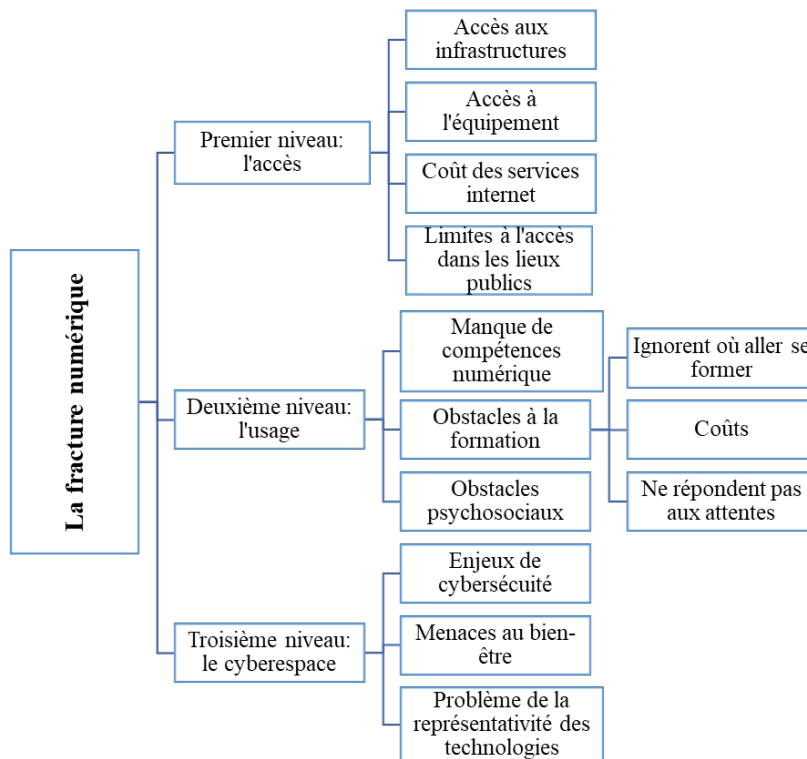


Figure 2. La fracture numérique (Source : AGÉPA)

Le concept de fracture numérique désigne le fait qu'il existe une partie de la population n'ayant pas, ou plus difficilement, accès à internet. De façon connexe, on parle aussi d'exclusion numérique lorsqu'une personne peine ou ne parvient pas à utiliser le numérique pour accéder à des services en ligne ou combler

<sup>2</sup> La fracture numérique au Centre-du-Québec, Association des groupes d'éducation populaire autonome Centre-du-Québec, 2024

divers besoins. À l'inverse, l'inclusion numérique fait référence aux moyens que l'on peut prendre pour atténuer ou éliminer la fracture numérique pour les différentes tranches de la population. La littérature récente semble établir que la fracture numérique opère sur trois niveaux : l'accès, l'usage, et le cyberspace.

Les problèmes liés à la fracture numérique (figure 3) doivent être considérés lors des réflexions et des travaux préalables au dépôt d'une demande de soutien auprès de l'Alliance centricoise 2024-2029.

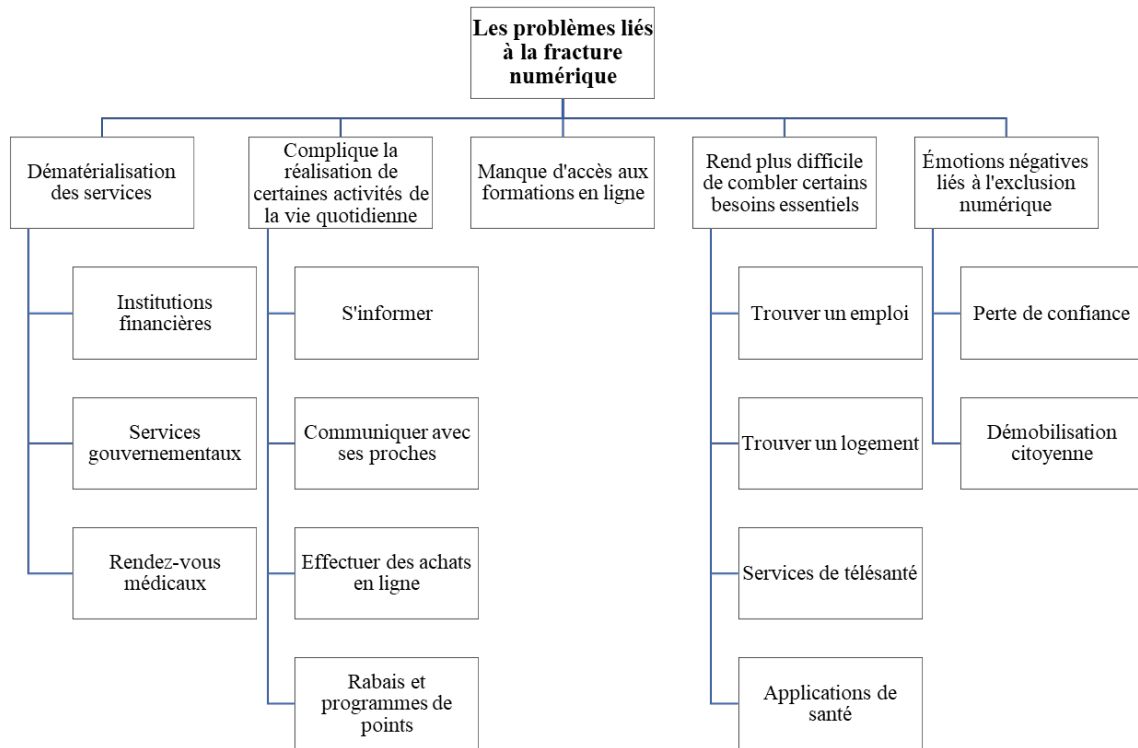


Figure 3. Les problèmes liés à la fracture numérique (Source : AGÉPA)

## Les changements climatiques

Les résultats de l'évaluation des Alliances ainsi que des consultations publiques menées par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont démontré l'importance de mieux appuyer les milieux locaux et régionaux dans la réponse aux besoins des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale au regard de certaines problématiques émergentes, comme la lutte contre les changements climatiques et l'insécurité alimentaire.

En effet, l'adaptation des milieux locaux et régionaux afin de réduire les répercussions des changements climatiques sur les personnes et les familles vulnérables demande l'amélioration de la littératie autour des changements climatiques et un accompagnement modulé pour les organismes promoteurs des projets dans l'action.

Le comité régional pour le développement social du Centre-du-Québec envisage de s'associer avec l'organisme « Vivre en ville » dans le cadre de la mesure 3.1.1.3 « Appuyer les milieux locaux et régionaux pour réduire les effets des changements climatiques sur les populations vulnérables » du Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029.

# Les lunettes d'analyse

## L'approche écosystémique

L'atteinte du plein potentiel d'une personne requiert des environnements et des systèmes qui lui sont favorables, ainsi que du soutien de l'ensemble des acteurs de la société.

Le modèle bioécologique du développement humain, proposé par Bronfenbrenner<sup>3</sup> (1979, 2005) permet de comprendre ce processus. Ce modèle situe l'être humain au centre d'un écosystème formé d'environnements interconnectés façonnant son parcours tout au long de la vie. Les éléments qui forment cet écosystème sont :

### 1. Les milieux de vie

Un milieu de vie est l'environnement immédiat d'un individu. Ceci a quatre éléments :

- 1) Le cadre physique (la demeure, la salle de classe, la cour d'école, la garderie, la bibliothèque, le centre communautaire ou sportif, le lieu de travail, etc.);
- 2) Les adultes significatifs qui interagissent directement avec l'individu;
- 3) Les activités quotidiennes dans lesquelles la personne participe directement, et les objets physiques ou symboliques pour mener l'activité;
- 4) Les relations interpersonnelles entre l'individu et ceux et celles prenant soin de lui ou d'elle;

Dans le cas des enfants et des jeunes, les interactions de plus en plus complexes avec des adultes significatifs dans un environnement immédiat doivent se réaliser à une fréquence régulière et pendant un long espace de

---

<sup>3</sup> Bronfenbrenner, U. (2005). Making human beings human: bioecological perspectives on human development. Thousand Oaks, CA: Sage.

temps. Ces relations sont la matière liante des milieux de vie, et sont à la fois une cause et une conséquence du développement humain.

## 2. Les interrelations

Les interrelations et la communication entre les personnes présentes dans les différents milieux de vie d'un individu, et les interactions et la collaboration entre les personnes ouvrant dans les institutions et organisations présentes sur le territoire ont également un impact significatif sur le développement de la personne. Plus les interactions sont nombreuses et de qualité, plus leur impact sera positif.

## 3. Les institutions et les organisations

Les institutions et les organisations dont les décisions ou les activités influencent les milieux de vie des individus, mais avec lesquelles il n'interagit pas directement.

## 4. Les contextes local, supralocal, régional, national et mondial

La toile de fond qui contient et influence tous les autres environnements qui entourent les individus se compose des contextes politiques, législatifs, économiques, sociaux, culturels, environnementaux, technologiques et démographiques, ainsi que des normes, des valeurs et des médias, et ce à différentes échelles, du local à l'international.

Ces contextes sont des facteurs structuraux pouvant influencer la trajectoire de vie d'une personne.

## Le parcours de vie<sup>4</sup>

La théorie du parcours de vie est un modèle utilisé pour l'analyse des politiques publiques en raison de son potentiel pour atténuer les tournants difficiles de la vie (de Montigny Gauthier et de Montigny, 2014).

Les trajectoires de vie résultent des événements de vie attendus ou non, normatifs ou non. Elles s'inscrivent dans un cheminement social qui structure la réalité sociale, comme l'école, le marché du travail, les politiques sociales, etc., comme une standardisation ou un ensemble de règles liées à des étapes précises de la vie et dans un ordre donné.

Cette théorie, très utile pour comprendre la complexité du phénomène de la pauvreté et de la mobilité sociale, permet d'analyser les mécanismes sous-jacents des événements aléatoires qui entraînent des modifications, des reports ou des abandons de décisions, conduisant ainsi à un réajustement de la trajectoire de vie. L'exemple d'une maladie grave démontre les changements substantiels que peut entraîner un événement.

En fait, le parcours de vie est en perpétuelle redéfinition (de Montigny Gauthier et de Montigny, 2014). Il est imbriqué et façonné dans le temps par les événements que la personne rencontre tout au long de sa vie. Il n'est pas une simple série de séquences linéaires. Il est influencé par les choix et les actions de la personne, par les changements biologiques et psychologiques vécus, par l'interrelation et l'interdépendance avec son réseau social et par les changements sociaux qui se produisent au fil du temps. Les moments auxquels se produiront certains événements ou transitions dans la vie auront un impact sur la succession d'autres événements ou sur le déroulement de transitions ultérieures. Les conséquences des situations vécues s'additionneront et s'influenceront dès la naissance et pendant toute la trajectoire de l'individu. Ainsi, une séquence

---

<sup>4</sup> La prévention : une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale (Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2022)

d'événements imprévisibles pourra conduire à une spirale descendante pouvant aller jusqu'à produire des séquences ultérieures de la vie quasi irréversibles.

Or, tout parcours de vie s'inscrit avant tout dans un contexte social déterminé. Les lois, les politiques, les programmes, les mesures et les services publics qui balisent le soutien collectif sur lequel peut compter la population agissent directement sur l'issue favorable ou défavorable d'une situation de vulnérabilité ou de pauvreté. Le parcours de vie ne repose donc pas sur une conception individualiste, puisqu'il dépend de l'interaction permanente des parcours individuels avec les structures sociales (Bernard et McDaniel, 2009).

L'approche fondée sur les parcours de vie permet d'agir en prévention, car elle permet d'identifier des périodes de transition ou des situations critiques, comme l'arrêt précoce des études, la fin d'un emploi, des conditions de travail précaires, l'établissement de personnes immigrantes dans un pays d'accueil, l'apparition d'incapacités ou de problèmes de santé, la perte d'un être cher, etc.

## L'ADS+<sup>5</sup>

Dans l'approche écosystémique, l'élément central est l'humain avec ses forces et ses caractéristiques innées et acquises sur le plan physique, émotionnel, intellectuel et comportemental. Puisque les hommes et les femmes ne sont pas un bloc monolithique, [l'analyse différenciée selon les sexes avec une perspective intersectionnelle](#) est une étape incontournable dans l'analyse d'une problématique et l'identification des solutions.

---

<sup>5</sup> Source : Ville de Montréal. (2020). ADS+ 101, p. 4.

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) favorise l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions d'instances compétentes de la société sur le plan local, régional ou national.

L'ADS discerne de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que peut avoir l'adoption d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes.

L'ADS+ vise à enrichir cette analyse avec d'autres facteurs de discrimination.

Le signe plus (+) fait référence au concept d'intersectionnalité, soit aux situations où plusieurs motifs de discrimination, comme l'âge, le sexe, l'identité de genre, les conditions sociales, la religion, la couleur de peau, la race, se combinent et multiplient les effets d'exclusion.

Afin d'assurer l'intégration de l'ADS+ dans les initiatives soutenues par l'Alliance centricoise 2024-2029, le CRDS a conclu une entente avec la Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec :

- pour mieux comprendre de quelles manières s'enchevêtrent les luttes contre la discrimination systémique, le racisme, la pauvreté, le capacitisme, l'âgisme, etc.;
- pour étudier et lever les barrières érigées par les multiples systèmes d'oppression qui pénalisent les autochtones, les personnes racisées, les minorités sexuelles, etc.

# Les priorités nationales des Alliances pour la solidarité 2024-2029

En complémentarité avec l'expérience et les retombées des Alliances précédentes, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale recommande quatre priorités nationales, dans le respect de l'autonomie des milieux et du Plan d'action régional concerté.

Les quatre priorités nationales sont :

- la sécurité alimentaire;
- la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale;
- la lutte contre les préjugés visant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- les réalités et enjeux propres aux centres-villes, notamment, au regard de la situation de l'itinérance.

Les priorités régionales en développement social, les enjeux transversaux et l'approche proposée par le Plan d'action concerté en développement social du Centre-du-Québec 2024-2029 font écho aux priorités nationales recommandées par le MESS. Les priorités régionales sont présentées dans la section suivante.

# Les priorités régionales et les enjeux transversaux en développement social

Comme le montre la figure 5, les enjeux transversaux et les 5 priorités régionales sont interreliés. Ils doivent considérer la personne dans sa globalité ou encore la communauté dans son intégralité. Les pratiques liées à cette approche visent toujours plusieurs aspects du développement des individus et des collectivités. Les priorités sont la concertation, les services de proximité, le logement et l'habitation, la sécurité alimentaire et le vivre ensemble.

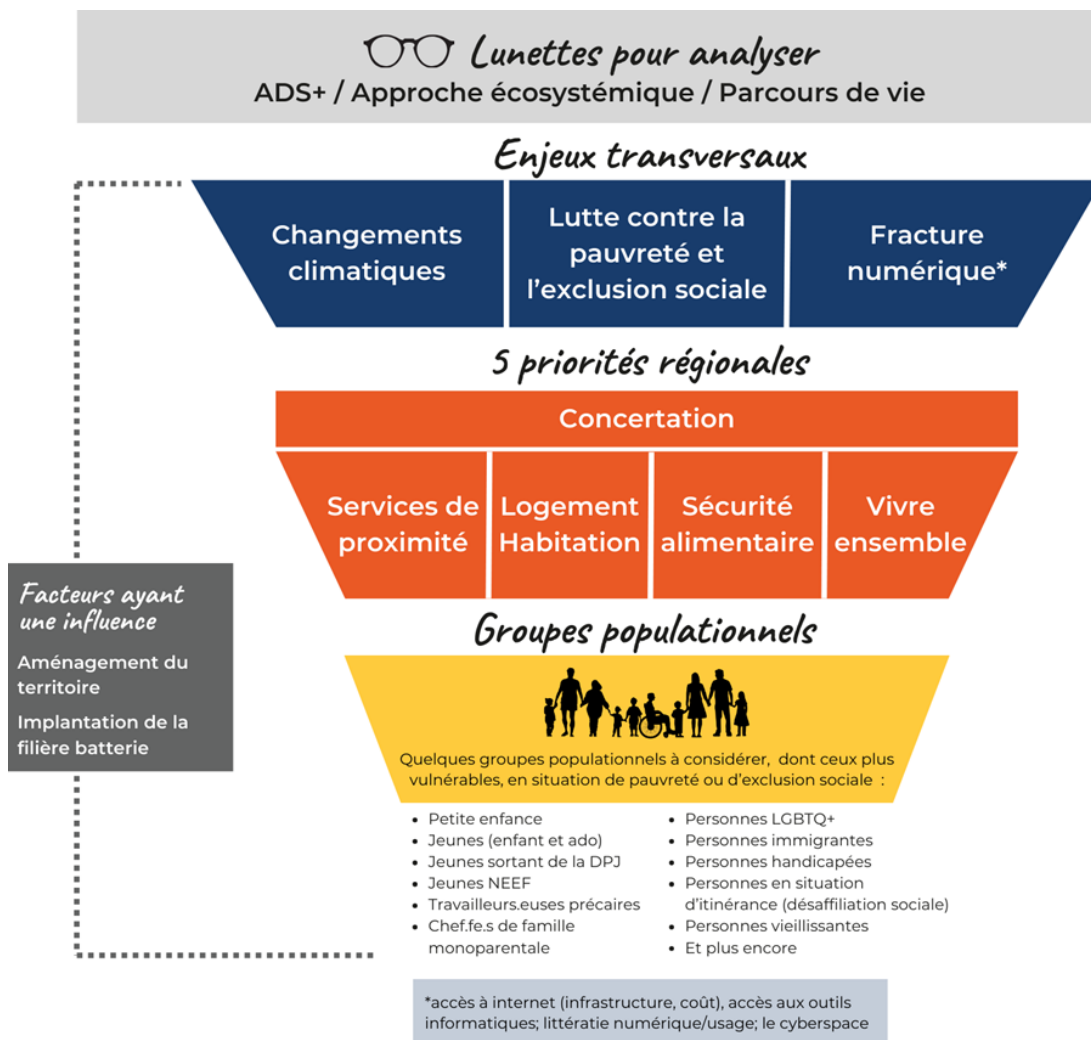


Figure 4. Les priorités régionales, les enjeux transversaux, les facteurs exerçant une influence et les groupes populationnels à considérer

Les cinq priorités régionales et les enjeux transversaux ont été identifiés par les membres de la CRDS et influencés par les réflexions régionales des démarches suivantes :

- les travaux de révision des priorités régionales dans le cadre du renouvellement de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGOVT);
- le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029. Mobiliser. Accompagner. Participer. (MAP);
- le Plan d'action interministériel (PAI) 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS);
- les 4 axes de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR SHV CQ);
- la [Démarch'Action](#);
- le bilan pluriannuel de l'Alliance centricoise 2018-2024;
- les recommandations émanant des projets régionaux réalisés dans le cadre de l'Alliance centricoise 2018-2024 :
  - le Portrait-diagnostic du système alimentaire durable (PDSAD) du Centre-du-Québec;
  - le Réseau pour la sécurité alimentaire au Centre-du-Québec (RSACQ);
  - le chantier régional de travail en logement et en habitation du CRDS;
  - le Portrait régional de l'habitation, l'Étude sur la précarité et l'instabilité résidentielle;
  - la Table de travail sur l'inclusion numérique au Centre-du-Québec (TTIN).

# Sommaire des priorités régionales en développement social

## Concertation

Dans les rencontres de Démarch'Action et des consultations auprès des membres du CRDS, la concertation a émergé comme une priorité. Elle vise à améliorer la circulation de l'information et à arrimer et soutenir les instances locales et supralocales dans la conception et le déploiement de projets structurants pour la population centricoise.

La concertation nous permet :

- de développer et d'adopter une vision et une compréhension communes;
- de faciliter la mobilisation;
- d'assurer l'action collective;
- d'avoir une cohérence entre les actions à l'échelle régionale et locale.

En impliquant activement toutes les parties prenantes dans le processus décisionnel et en assurant une bonne circulation de l'information, nous augmentons la probabilité d'obtenir des résultats positifs en matière de développement social et dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les avantages de la concertation sont multiples :

- éviter les chevauchements d'efforts;
- tirer un meilleur parti des ressources existantes;
- identifier les meilleures pratiques pour élaborer des solutions à la fois rentables et efficaces.

En partageant l'information et l'expertise, les intervenants et intervenantes renforcent la synergie de leurs actions.

La concertation permet l'adoption d'une approche écosystémique en tenant compte de l'interconnexion entre les différents enjeux sociaux (logement, sécurité alimentaire, emploi, santé, éducation), entre les acteurs et actrices impliqués et du contexte local, régional ou national. Cette perspective plus large permet d'élaborer des stratégies plus complètes et durables qui s'attaquent aux causes profondes de ces problèmes, plutôt que de simplement traiter les symptômes individuels.

Pour que la concertation porte ses fruits, nous devons impérativement renforcer les moyens alloués à sa mise en œuvre et mobiliser les ressources nécessaires pour qu'elle devienne un véritable levier de transformation sociale.

## Services de proximité

L'accès aux services signifie pouvoir trouver, obtenir et utiliser les services nécessaires, en tenant compte de leur qualité et de leur concordance par rapport aux besoins et aux réalités de la personne. Cela implique une interaction entre les personnes cherchant à accéder aux services et les fournisseurs de services (d'alimentation, de logement, d'éducation, d'emploi, de santé, de loisir, de services gouvernementaux et financiers ou de fréquentation des organismes communautaires).

Ces interactions se produisent à l'intérieur d'environnements sociaux (famille, entourage, scolaire) et physiques (milieux de vie, ville, municipalité, région). Ces environnements peuvent créer des obstacles ou faciliter l'accès aux services, de la perception du besoin jusqu'à l'utilisation.

Dans la région du Centre-du-Québec, 72,4 % de la population se retrouve dans les MRC de Drummond (43,1 %) et d'Arthabaska (29,3 %), tandis que 32,8 % de la population de la région habite en milieu rural.

Le transport a donc un impact direct sur l'accès à l'ensemble des services. Les systèmes de transport collectif dans la région sont globalement efficaces et de nouveaux modèles de transport ont vu le jour. Cependant, des iniquités quant à l'accès aux services entre le milieu urbain et le milieu rural peuvent exister.

Les travaux de révisions des schémas d'aménagement représentent une occasion d'améliorer l'accès aux services de transport en commun. Pour ce qui est du développement de la filière batterie à Bécancour, une recrudescence d'utilisatrices et d'utilisateurs pourrait représenter une occasion de développement de l'offre.

D'autres facteurs, comme le niveau de littératie de la population centricoise (56,9 % de la population présente un indice de littératie sous le niveau 3) et la dématérialisation et la numérisation des services qui entraînent la fracture numérique, exacerbent les inégalités et l'exclusion chez certaines populations, telles les personnes en situation de handicap, les jeunes avec des besoins particuliers, les personnes à faible revenu ou vieillissantes et les personnes immigrantes.

## Logement et habitation

L'augmentation du prix des logements, la diminution de l'offre de logements abordables et de logements à prix modique ont généré une crise dans l'ensemble de la province.

Le Centre-du-Québec n'échappe pas à cette réalité, ayant comme conséquence la précarisation des ménages<sup>6</sup> et la diminution de la capacité financière des jeunes adultes pour accéder à la propriété.

---

<sup>6</sup> Les personnes habitant un logement locatif privé représentent 64,7 % des personnes utilisatrices des services d'aide alimentaire en 2024 (Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, Bilan-Faim, mars 2024).

Du point de vue de l'aménagement du territoire, le contexte de l'habitation centricois est confronté à deux défis majeurs : 1) l'adaptation aux changements climatiques et 2) et la densification.

Parmi les groupes populationnels plus touchés par la crise du logement et le manque de logement à prix modique se trouvent les ménages à revenu modeste ou en situation de pauvreté, les personnes seules, la population vieillissante, les femmes victimes de violence, les jeunes aux études et les personnes en situation d'itinérance.

### *L'itinérance au Centre-du-Québec*

Selon le dernier dénombrement des personnes en situation d'itinérance réalisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible dans la région de la Mauricie–Centre-du-Québec a passé de 297 (la nuit du 24 avril 2018<sup>7</sup>) à 454 (la nuit du 11 octobre 2022<sup>8</sup>).

L'itinérance visible est surtout présente à Drummondville et à Victoriaville. Parmi les causes principales, on peut nommer la consommation de substances psychoactives (26 %), une expulsion (22 %), un revenu insuffisant (17 %), des conflits avec le conjoint (15 %) et des problèmes de santé mentale (14 %). À l'échelle provinciale, près du tiers des personnes sondées lors du dernier dénombrement des personnes en situation d'itinérance, elles ont par le passé été placées par la DPJ.

### *Le chantier régional de travail sur le logement et l'habitation.*

Dans le cadre de l'Alliance 2018-2024, le CRDS a mis sur pied le chantier régional de travail sur le logement et l'habitation. Deux études soutenues par l'Alliance ont découlé de ce chantier : le portrait de l'habitation au Centre-du-

---

<sup>7</sup> Gouvernement du Québec, 2028. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018

<sup>8</sup> Gouvernement du Québec, 2023. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022.

Québec et l'étude sur la précarité et l'instabilité résidentielle. Ces études visent entre autres des mesures pour renforcer les actions à l'échelle régionale, la prise en compte de l'aspect multidimensionnel de l'habitation au regard de l'aménagement du territoire et des mesures pour prévenir l'instabilité résidentielle (Annexe 3).

L'Alliance 2018-2024 a également soutenu l'installation dans la région d'une Unité de débordement en itinérance supplémentaire située à Victoriaville, la création d'une cellule régionale en itinérance et de quatre initiatives locales en matière de cohabitation, de recherche de logement et de soutien aux personnes en situation d'itinérance.

Actuellement, un projet visant à améliorer l'accès au programme Allocation-logement (PAL) est piloté par le CRDS et bénéficie d'un soutien financier du CIUSSS MCQ dans le cadre de l'action 3.5.1 du 2<sup>e</sup> Plan d'action interministériel (PAI) de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS). L'objectif principal de cette action est de promouvoir le PAL afin que toutes les personnes admissibles au Centre-du-Québec puissent en bénéficier. À cette fin, une campagne promotionnelle a été développée pour informer les publics concernés. Cette campagne a été diffusée en février et mars 2025.

## Sécurité alimentaire

Le CRDS, la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle du CIUSSS MCQ et la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR SHV CQ) ont coordonné en 2022 la réalisation du Portrait-diagnostic du système alimentaire durable (PDSAD) du Centre-du-Québec, financé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), et concrétisé la mise en place d'une concertation régionale intersectorielle en sécurité alimentaire, le Réseau pour la sécurité alimentaire au Centre-du-Québec (RSACQ).

Le RSACQ a pour mission d'assurer une vigie de l'état de situation sur le territoire; participer à la recherche de solutions; assurer une cohérence des actions locales et régionales en sécurité alimentaire; et assurer la cohésion entre les organisations, les projets en cours et les leviers qui peuvent être utilisés.

Deux mesures du PAGIEPS<sup>9</sup> 2017-2023, l'Alliance et la mesure 13.1, ont permis d'engager une agente de liaison qui a épaulé les intervenants et intervenantes locaux et accompagné les organismes dans l'élaboration de projets visant à améliorer la sécurité alimentaire, en plus de soutenir une douzaine d'initiatives en sécurité alimentaire à l'échelle locale.

Les besoins autour de la sécurité alimentaire sont encore présents au Centre-du-Québec :

- soutenir la concertation régionale;
- assurer la poursuite du déploiement du PDSAD (priorisation des actions locales et élaboration d'un plan d'action régional en matière de sécurité alimentaire basé sur les enjeux priorités dans le PDSAD);
- combattre les inégalités sociales et l'insécurité alimentaire pour tous les groupes populationnels, dont ceux vivant en milieu rural ou en situation de vulnérabilité.

Selon les données du Bilan-Faim de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec<sup>10</sup> (mars 2024), 33 % des personnes qui bénéficient des services d'aide alimentaire au Centre-du-Québec sont âgées de 0 à 17 ans, le pourcentage de personnes de 18 à 30 ans est passé de 15 % à 16 % par rapport à 2023 et celui des personnes de 31 à 44 ans est passé de 20 % à 22 %.

---

<sup>9</sup> Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale.

<sup>10</sup> 5 428 personnes uniques (pour tous les services distribution, repas, collations, popotes, cuisines collectives).

La fréquentation aux services a également changé par rapport à l'année 2023 : une visite par mois de 22 % à 31 %, deux visites par mois de 34 % à 46 %, trois visites par mois de 21 % à 8 % et quatre visites par mois de 11 % à 15 %.

En ce qui concerne la composition des ménages, les personnes seules représentent 59,9 % des personnes utilisatrices, suivi des ménages monoparentaux (19 %). Si l'on regarde la source des revenus, 43,8 % sont prestataires du programme d'aide sociale, suivis de 12,9 % de personnes en emploi, ces dernières représentaient 10,5 % en 2023 et 5,7 % en 2014. Les personnes habitant un logement locatif privé représentaient 64,7 % des personnes utilisatrices des services d'aide alimentaire en 2024.

Les inégalités d'accès à une alimentation saine ainsi que les impacts d'une alimentation inadéquate contribuent à accroître les inégalités sociales de santé et nuisent au développement du plein potentiel, et ce, dès la petite enfance. Nous devons donc porter une attention particulière à ne pas exacerber ces écarts et à agir pour les réduire.

## Vivre ensemble

Le vivre ensemble est un concept multidimensionnel qui se manifeste à travers le savoir-être et le savoir-faire. Le vivre ensemble se divise en trois aspects principaux :

- 1) la relation à soi-même (domaines intime et personnel);
- 2) la relation avec les autres (interactions sociales);
- 3) la relation avec le monde (contexte sociétal ou collectif).

L'environnement physique ou virtuel dans lequel ces interactions se déroulent, les caractéristiques des individus et des communautés, ainsi que le contexte politique, social, culturel et économique influencent non seulement le

développement du plein potentiel des individus, mais aussi leur engagement dans la vie collective et démocratique.

Les problématiques actuelles, telles que la désinformation, les enjeux de [littératie](#), la disparition des tiers-lieux, l'isolement et la perte de confiance dans les institutions, sont quelques-uns des défis qu'il faudra relever pour renforcer les liens sociaux, encourager l'engagement démocratique et permettre à tous de contribuer activement à une société plus inclusive et résiliente.

Nous pouvons citer, à titre d'exemple, [Mon milieu dynamique](#), un projet pilote qui visait à accompagner les municipalités dans le Centre-du-Québec, développer la participation citoyenne, favoriser la revitalisation des milieux, valider l'intérêt et les besoins des municipalités concernant la participation citoyenne et la revitalisation des milieux et évaluer les retombées du projet pilote. Développé en collaboration avec un comité de pilotage et financé par le MAMH dans le cadre du FARR<sup>11</sup>, ce projet a permis d'offrir un accompagnement personnalisé aux municipalités participantes ainsi que des espaces d'échanges et de formation.

Malgré ce type d'efforts, depuis plusieurs années, la numérisation de la société, l'exclusion numérique de nombreux groupes, des valeurs centrées sur l'individualisme et l'aggravation des inégalités sociales creusent les fractures au sein du tissu social. Ces dynamiques réduisent les espaces d'échange, affaiblissent les solidarités et freinent la participation sociale et citoyenne.

---

<sup>11</sup> Fonds d'appui au rayonnement des régions.

# Objectifs et actions par priorité

# Objectifs par priorité régionale

Les objectifs présentés seront abordés dans le cadre de différentes démarches coordonnées par le CRDS. Cependant, la section précisant les actions régionales, ne concerne que les actions qui seront réalisées dans le cadre de l'Alliance centricoise 2024-2029.

<b>Concertation</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Faire valoir et promouvoir le développement social;</li><li>2. Outiller les milieux en matière de développement social;</li><li>3. Renforcer l'arrimage des concertations supralocales/régionales.</li></ol>
<b>Services de proximité</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Favoriser l'accès et le maintien des services de proximité en milieu rural et urbain;</li><li>2. Valoriser le développement et le maintien des initiatives en service de proximité;</li><li>3. Mobiliser les collectivités autour des questions touchant les services de proximité;</li><li>4. S'arrimer aux démarches existantes autour de la mobilité durable;</li><li>5. Améliorer le continuum de services entre les organisations.</li></ol>
<b>Logement et habitation</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Faire la promotion de la diversification de l'offre;</li><li>2. Consolider la concertation régionale en matière d'habitation et de logement;</li><li>3. Informer et sensibiliser les différentes parties prenantes en matière d'habitation et de logement;</li><li>4. Faire de la représentation auprès des décideurs et des décideuses en matière d'habitation et de droit au logement;</li><li>5. Réduire la précarité et l'instabilité résidentielle;</li><li>6. Assurer une veille stratégique sur les données probantes.</li></ol>
<b>Sécurité alimentaire</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Renforcer l'arrimage supralocal/régional en sécurité alimentaire;</li><li>2. Favoriser les systèmes alimentaires durables;</li><li>3. Améliorer l'accès économique et physique aux aliments sains;</li><li>4. Faire de la représentation auprès des décideurs et des décideuses en matière de sécurité alimentaire et de droit à l'alimentation.</li></ol>
<b>Vivre ensemble</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Favoriser l'implication et la participation citoyenne;</li><li>2. Promouvoir le bénévolat;</li><li>3. Renforcer le tissu social;</li><li>4. Valoriser et promouvoir l'utilisation des tiers lieux et espaces publics;</li><li>5. Renforcer le sentiment d'appartenance des gens envers leur communauté;</li><li>6. Sensibiliser à la mixité sociale et au vivre ensemble dès la petite enfance.</li></ol>

## Actions régionales par objectif

<b>C : Concertation — Actions par objectif</b>	
<b>Objectif C.3. Renforcer l'arrimage des concertations supralocales et régionales.</b>	
C.3.1 Mettre en place une planification concertée, flexible et indépendante des leviers financiers (proactive et actualisée) et en informer les milieux (entre autres : les ministères, la Table des MRC du Centre-du-Québec, les comités supralocaux en développement social).	AC SIS
C.3.3 Permettre à toutes les ressources en accompagnement et en mobilisation du Centre-du-Québec de se concerter afin de favoriser la création d'une vision et d'un langage communs, ainsi qu'un partage de connaissances et de bonnes pratiques pour soutenir les municipalités.	AC SIS
C.3.4 Consolider la structure régionale pour assurer un leadership au sujet de la concertation en développement social en se dotant d'une personne-ressource dédiée à la concertation supralocale et régionale.	AC SIS

<b>P : Services de proximité — Actions par objectif</b>	
<b>P.1. Favoriser l'accès et le maintien des services de proximité en milieu rural et urbain</b>	
P.1.1 Identifier et réduire les obstacles qui empêchent la population d'utiliser les services.	AC SIS
P.1.2 Répertoire, faire connaître et arrimer les différents leviers financiers disponibles pour la population et pour les organismes.	AC SIS
<b>P.2. Valoriser le développement et le maintien des initiatives en service de proximité</b>	
P.2.2 Favoriser la mutualisation des ressources.	AC SIS
<b>P.3. Mobiliser les collectivités autour des questions touchant les services de proximité</b>	
P.3.4 Favoriser la participation citoyenne dans le processus consultatif des projets structurants locaux, supralocaux et régionaux.	AC SIS
P.3.5 Sensibiliser aux enjeux des réalités en lien avec l'immigration.	AC SIS
<b>P.4. S'arrimer aux démarches existantes autour de la mobilité durable</b>	
P.4.1 Soutenir la consolidation d'une offre de services régionale en transport, dans une perspective de mobilité durable et de transport universel en collaboration avec le Comité mobilité durable.	AC SIS
P.4.4 Favoriser les initiatives des démarches supralocales afin de valoriser la mobilité durable.	AC SIS

<b>H : habitation et logement — Actions par objectif</b>		
<b>H.1. Faire la promotion de la diversification de l'offre</b>		
H.1.3 Soutenir le développement de l'offre d'hébergement pour les communautés vulnérables.		ACSIS
H.1.4 Maintenir une offre pour les jeunes à risque d'itinérance et autres vulnérabilités.		ACSIS
<b>H.3. Informer et sensibiliser les différentes parties prenantes en matière d'habitation et de logement</b>		
H.3.3 Informer et sensibiliser les locataires, les propriétaires et le milieu municipal à leurs droits et responsabilités.		ACSIS
H.3.5 Lutter contre les préjugés dans les services publics et les politiques.		ACSIS
<b>H.5. Contribuer à réduire et prévenir la précarité et l'instabilité résidentielle</b>		
H.5.1 Contribuer à assurer la stabilité résidentielle (et l'accessibilité) des personnes vivant en habitation sociale et communautaire		ACSIS
H.5.3 Mise sur pied d'une communauté de pratiques sur la précarité et l'instabilité résidentielle où seraient notamment discutés les aspects liés au genre et à la dépendance, incluant des experts et des expertes du vécu.		ACSIS
H.6.1 Démontrer le coût social (santé, santé mentale, aide sociale, services de police, personnel en travail social, etc.) de l'inaction dans la régulation des marchés locatifs et du développement des logements abordables.		ACSIS

<b>A : Sécurité alimentaire — Actions par objectif</b>		
<b>A.1 Renforcer l'arrimage supralocal/régional en sécurité alimentaire</b>		
A.1.1 Structurer et pérenniser le Réseau pour la sécurité alimentaire au Centre-du-Québec (RSACQ) en se dotant d'une ressource à la coordination à l'aide d'un financement stable.		ACSIS
A.1.2 Actualiser le plan d'action du RSACQ en tenant compte des différents milieux pour développer des initiatives en cohérence avec les besoins locaux, supralocaux et régionaux et en assure le suivi.		ACSIS
A.1.3 Élargir et diversifier la mobilisation des acteurs et actrices en sécurité alimentaire et du système alimentaire durable en identifiant de nouveaux partenaires, en consultant les parties prenantes et en intégrant des acteurs et actrices clés dans le RSACQ.		ACSIS
A.1.4 Renforcer la diffusion des connaissances, ainsi que la visibilité du RSACQ et des initiatives locales et supralocales, en poursuivant le transfert de savoirs, en démystifiant les enjeux de sécurité alimentaire et en valorisant le rôle du RSACQ.		ACSIS
<b>A.3. Améliorer l'accès économique et physique aux aliments sains</b>		
A.3.1 Soutenir la mise en place et la consolidation d'initiatives concertées et adaptées aux réalités locales.		ACSIS
A.3.2 Favoriser la mutualisation des ressources afin d'augmenter la qualité et la quantité des denrées (transport, achat collectif, entreposage, transformation).		ACSIS

A.3.3 Encourager et soutenir les initiatives en sécurité alimentaire dans les écoles (ex. P'tites boîtes à lunch de la Fondation de la Tablee populaire, Cantine pour tous).	ACSIS
--	-------

<b>V : Vivre ensemble — Actions par objectifs</b>	
<b>V.1. Favoriser l'implication et la participation citoyenne</b>	
V.1.1 Soutenir des initiatives citoyennes autour du vivre ensemble.	ACSIS
V.1.6 Accompagner l'implantation de la démarche AVEC à l'échelle supralocale, locale et régionale.	ACSIS
<b>V.3 Renforcer le tissu social</b>	
V.3.2 Soutenir des initiatives visant la lutte contre les préjugés et l'exclusion sociale.	ACSIS
V.3.3 Favoriser les activités inclusives et abordables pour favoriser les échanges entre différents groupes populationnels.	ACSIS
<b>V.4. Valoriser et promouvoir l'utilisation des tiers-lieux et espaces publics</b>	
V.4.2 S'arrimer aux actions du Regroupement d'organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec (ROPHCQ), visant l'accessibilité universelle des lieux publics	ACSIS
V.4.3 S'arrimer avec le Réseau Biblio et les bibliothèques indépendantes.	ACSIS
<b>V.6. Sensibiliser à la mixité sociale et au vivre ensemble dès la petite enfance</b>	
V.6.1 Promouvoir la création d'initiatives qui mettent de l'avant la diversité sociale, l'inclusion et la tolérance.	ACSIS

# **Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale 2024-2029**

## Description de la mesure

Déoulant de l'Axe 3 : Engager l'ensemble de la société québécoise dans des actions structurantes et cohérentes, du Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, **la mesure 3.1.1.1 (Poursuivre et bonifier les Alliances pour la solidarité)** permettra pour les cinq prochaines années de soutenir la coordination de l'Alliance, la mobilisation et la concertation des acteurs concernés ainsi que le soutien de projets en réponse aux besoins des milieux. De ce fait, un financement global de 3 446 345,00 \$ est prévu durant cette période pour la région du Centre-du-Québec.

Les objectifs de l'Alliance sont les suivants :

- Développer des stratégies régionales et locales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, basées sur la mobilisation, la concertation et la mise en commun des ressources des partenaires concernés, et élaborées à partir d'une analyse des besoins et du potentiel des milieux.
- Réaliser des initiatives structurantes selon les priorités des milieux, permettant d'améliorer les conditions de vie dans les territoires où la pauvreté est plus concentrée, tout en impliquant les personnes visées et en assurant le suivi.

# La définition d'une initiative structurante

Puisque l'un des objectifs des Alliances est de réaliser des initiatives structurantes selon les priorités des milieux, nous devons définir les dimensions clés du caractère structurant d'une initiative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

## 1. Impact à long terme et durabilité :

- une initiative structurante ne se contente pas d'apporter des solutions ponctuelles. Elle vise des changements profonds et durables dans les systèmes et les structures qui perpétuent la pauvreté;
- elle met en place des mécanismes qui permettent aux personnes de sortir durablement de la pauvreté et de l'exclusion;
- elle assure la pérennité de son action.

## 2. Approche écosystémique :

- elle s'attaque aux causes profondes de la pauvreté et de l'exclusion, plutôt qu'aux seuls symptômes;
- elle considère les multiples dimensions de la pauvreté (économique, sociale, culturelle, etc.) et les interconnexions entre elles;
- elle favorise la coordination et la collaboration entre les différents acteurs (gouvernements, organismes communautaires, entreprises, etc.).

## 3. Participation et autonomisation :

- elle place les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale au cœur de l'action, en reconnaissant leur expertise et leur capacité à agir;

- elle favorise leur participation à toutes les étapes de l'initiative, de la conception à l'évaluation;
- elle renforce leur pouvoir d'agir et leur capacité à prendre en main leur propre vie;

#### 4. Transformation sociale :

- elle contribue à changer les mentalités et les attitudes de la société envers la pauvreté et l'exclusion;
- elle promeut l'égalité, la justice sociale et la solidarité;
- elle renforce le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

#### 5. Évaluation et apprentissage :

- elle met en place des mécanismes d'évaluation rigoureux pour mesurer son impact et identifier les bonnes pratiques;
- elle favorise l'apprentissage et l'adaptation continue, en s'appuyant sur les données probantes et les expériences vécues.

# Bonnes pratiques utiles pour les Alliances pour la solidarité 2024-2029<sup>12</sup>

Grâce à une gouvernance solidifiée, des histoires à succès et de plusieurs bonifications, les nouvelles Alliances réaffirment leur pertinence et leurs valeurs ajoutées. Les nouvelles Alliances :

- rallient l'ensemble des acteurs concernés et développent une vision commune de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- respectent l'autonomie de chacun des acteurs et actrices impliqués;
- sont complémentaires aux politiques publiques, aux divers programmes de soutien aux organismes communautaires et aux différentes mesures publiques sectorielles;
- mettent en commun des expertises des acteurs municipaux et communautaires, des répondants publics et d'autres acteurs socio-économiques du développement social, dont les experts de vécu;
- leur flexibilité permet la mise en commun des ressources pour créer un levier régional intersectoriel et structurant;
- assurent une équité territoriale en priorisant les territoires moins favorisés ou plus isolés;
- favorisent des actions cohérentes et bénéfiques pour les personnes et les milieux concernés;
- ont un impact direct sur les conditions de vie des personnes et sur le développement de leur autonomie, ainsi que sur le développement social, l'aménagement ou la vitalité du territoire;
- évitent le découpage des problèmes, le saupoudrage et le dédoublement des efforts pour le développement social des milieux.

---

<sup>12</sup> Bonnes pratiques utiles pour les Alliances pour la solidarité 2024-2029, Carmen Baci, MESS, août 2024.

## Finalité, valeurs, principes et indicateurs généraux

La double finalité des Alliances pour la solidarité est 1) que les personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion ressentent les bénéfices des actions communes des acteurs de leurs milieux et 2) que ceux-ci contribuent à la prévention de la pauvreté et de l'exclusion, luttent contre les préjugés à cet égard et renforcent le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société.

Les Alliances sont guidées par des valeurs centrales :

- Justice sociale
- Équité
- Solidarité
- Dignité
- Autonomie
- Pouvoir d'agir

Les principes guidant les actions et les approches à privilégier qui font consensus sont :

- ne laisser personne derrière et inclure les personnes visées;
- mieux connaître pour mieux agir;
- s'arrimer avec les autres acteurs concernés et utiliser leurs expertises et leviers;
- s'adapter aux territoires et aux personnes visées;
- enlever des barrières et faciliter l'accès à ceux qui sont désavantagés;
- renforcer la capacité d'agir des personnes et des communautés;
- regarder derrière pour voir ce que ça change et pérenniser les changements positifs.

## Actions structurantes, préventives et intégrées

Les initiatives soutenues par les Alliances peuvent se déployer par :

- Des actions modulées, intensifiées ou ciblées pour des personnes et territoires désavantagés afin de :

- éviter l'apparition de la pauvreté et l'exclusion pour plusieurs personnes;
  - arrêter ou diminuer leur progression;
  - réduire l'impact de certains facteurs sur des personnes ou des communautés;
  - prévenir certaines conséquences négatives ou leur aggravation;
  - démystifier les préjugés sur ces problèmes sociaux.
- Des actions structurantes et intégrées qui arriment les acteurs et maximisent les gains à plusieurs niveaux :
    - des conditions de vie;
    - des milieux de vie à proximité (ménage, garderie ou école, travail, quartier);
    - des sous-groupes désavantagés;
    - des territoires dévitalisés et défavorisés;
    - l'environnement politique et réglementaire;
    - certains secteurs ou organisations.
- Des actions préventives dans les milieux, qui agissent sur des causes :
    - les inégalités sociales;
    - le peu de ressources ou de soutien familial;
    - la faible scolarité;
    - l'emploi précaire ou les obstacles à l'emploi;
    - le logement trop cher ou inadéquat, etc.
- Des aides ponctuelles et urgentes pour atténuer des conséquences dramatiques pour les personnes qui les vivent et néfastes pour l'ensemble de la société :
    - soulager la faim ou l'insécurité alimentaire;
    - sortir de l'itinérance ou se loger d'urgence;
    - se déplacer pour soigner sa santé ou vers d'autres services essentiels;

- parler à quelqu'un, etc.
- Des préoccupations transversales à considérer :
  - les incidences plus fortes de pauvreté ou grande défavorisation matérielle et sociale;
  - les réalités propres aux femmes et aux hommes;
  - les besoins spécifiques en raison de déficiences ou incapacités;
  - le vieillissement accentué de la population et les besoins spécifiques en raison des âges;
  - les adaptations selon les milieux : centre-ville, éloignés, rural, avec forte présence autochtone;
  - les milieux avec plusieurs nouveaux arrivants, des minorités ethniques ou des demandeurs d'asile;
  - l'impact sur la santé et sur le développement durable;
  - les vulnérabilités en contexte de changements climatiques;
  - la diversité des situations de pauvreté : manque d'accès aux avoirs, aux savoirs et aux pouvoirs pour participer pleinement à la société.

## Des thématiques pour des impacts significatifs sur les situations de pauvreté et d'exclusion

- Les besoins des familles avec de jeunes enfants à risque de pauvreté persistante;
- La persévérance scolaire et la réintégration socio-scolaire des jeunes vivant en milieu défavorisé;
- La formation continue et littératie numérique des personnes plus démunies;
- L'accès à l'emploi et à des conditions de travail optimales, ainsi que les obstacles à l'emploi;

- L'intégration socioprofessionnelle des jeunes des milieux défavorisés et d'autres personnes sans emploi;
- Les situations d'itinérance et les risques de s'y retrouver;
- L'accès des personnes à faibles revenus aux logements abordables;
- L'augmentation des logements sociaux et communautaires;
- Le soutien communautaire en matière de logement pour les personnes plus démunies;
- L'insécurité alimentaire;
- Le système alimentaire durable et équitable, qui favorise l'accès économique aux aliments nutritifs pour des personnes plus vulnérables;
- Le transport et la mobilité, surtout dans les milieux dévitalisés et défavorisés;
- Le soutien aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion en contexte de changements climatiques et de transition socioécologique;
- L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports pour les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion;
- La lutte contre les préjugés et la participation sociale des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, ainsi que leur implication dans la gouvernance des Alliances;
- Les spécificités des centres-villes, qui peuvent concentrer plus de pauvreté;
- L'accès à des services et des ressources essentielles à proximité (services publics, municipaux, communautaires, etc.);
- Les actions bénévoles et l'aide aux organismes communautaires qui contribuent à la participation sociale des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion.

# Structure de gouvernance

L'Alliance centricoise pour la solidarité est assujettie au cadre normatif du [Fonds québécois d'initiatives sociales \(FQIS\)](#) qui sert à soutenir financièrement les mesures et les initiatives découlant du [Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 : Mobiliser. Accompagner. Participer.](#)

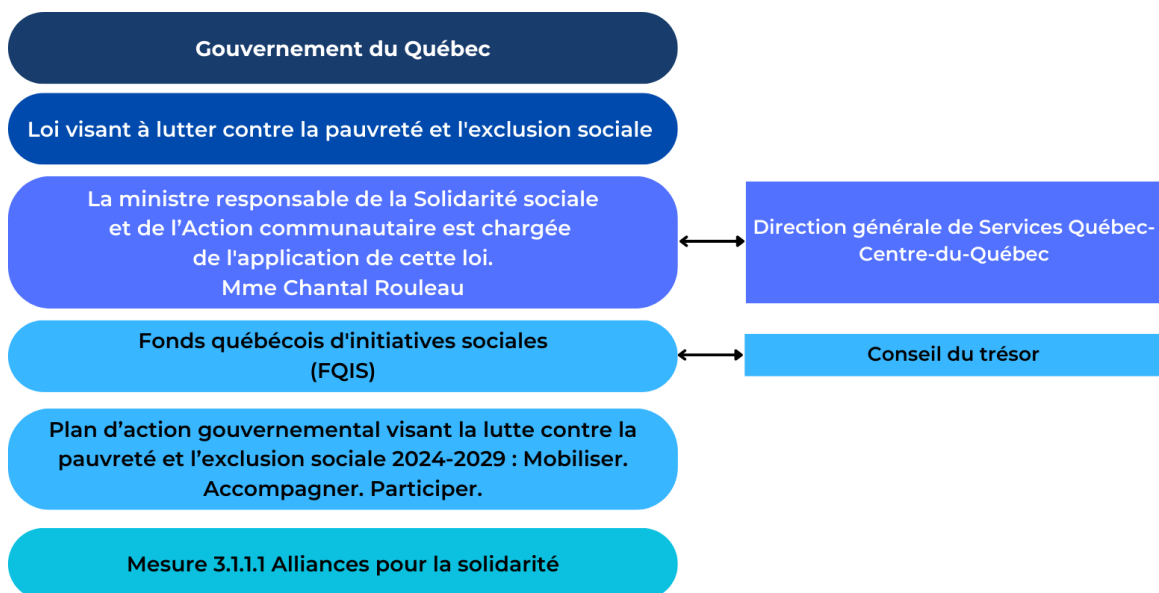


Figure 5. Cadre normatif des Alliances pour la solidarité

L'Alliance pour la solidarité permettra de mieux coordonner la lutte contre la pauvreté à l'échelle locale, supralocale et régionale ainsi que de planifier et de réaliser des activités avec les acteurs concernés, incluant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

La gouvernance et la réalisation des Alliances pour la solidarité misent sur l'autonomie et le pouvoir d'agir des collectivités ainsi que sur l'engagement des

divers acteurs impliqués à faire évoluer les diverses logiques vers une vision commune de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

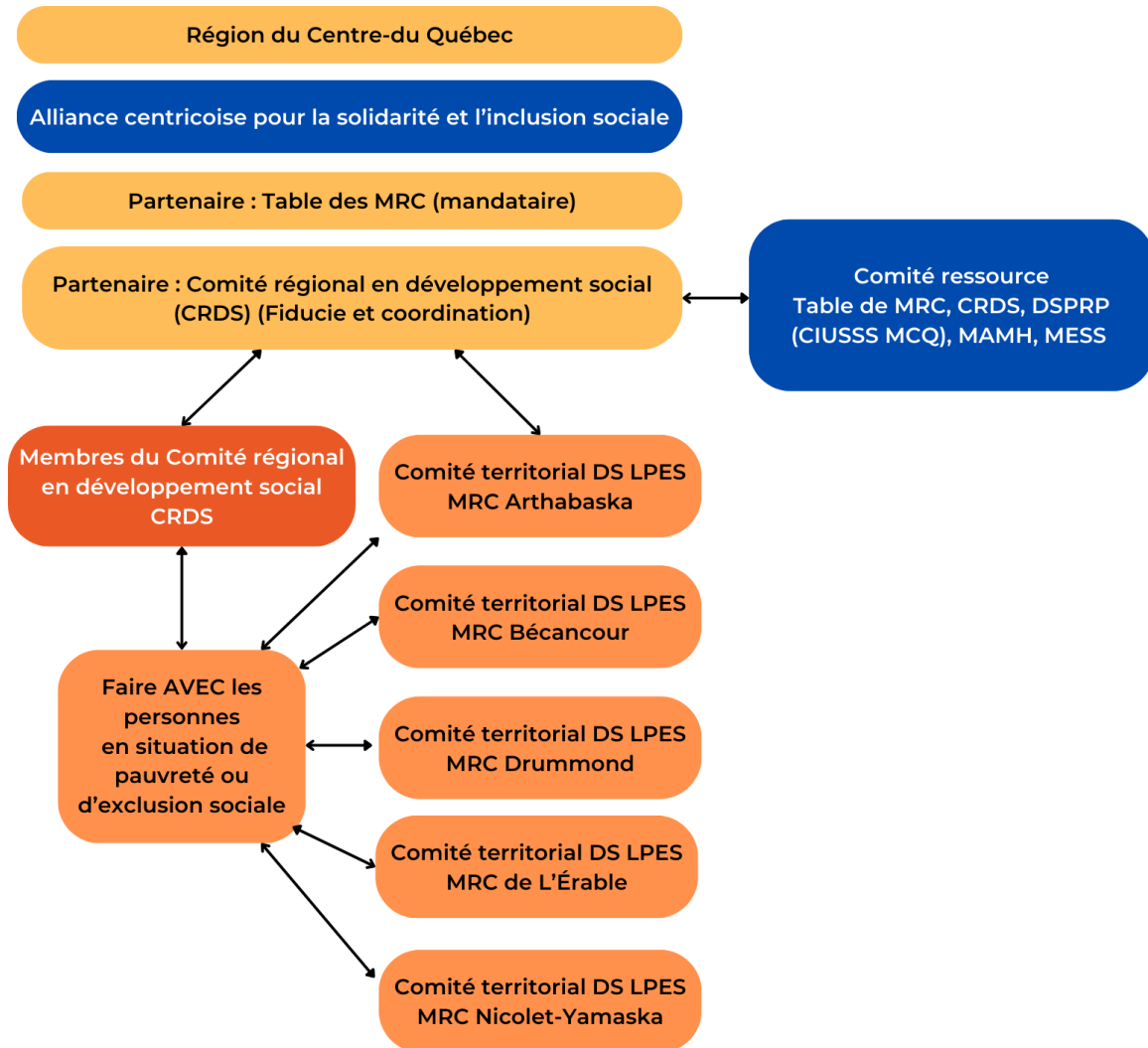


Figure 6. Structure de gouvernance de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale

## Rôles et responsabilités des parties prenantes

### La Table de MRC — Partenaire (mandataire)

- Est mandataire de l'Alliance;
- Délègue la coordination et la gestion de la fiducie de l'Alliance au CRDS;
- Adopte le rôle et les responsabilités des comités territoriaux;
- Adopte le Plan d'action régional concerté et en émet une résolution;
- Étudie les initiatives régionales recommandées par les membres du CRDS et adopte une résolution pour leur approbation;
- Reçoit et prend connaissance des résumés des initiatives supralocales et des résolutions adoptées par les Conseils de la MRC;
- Adopte la reddition de comptes annuelle et en émet une résolution.

### Comité régional en développement social — Partenaire signataire (coordonnateur et fiduciaire)

- Cosigne la Convention d'aide financière 2024-2029 de l'Alliance avec les MRC et demeure responsable de son déploiement, du respect du cadre normatif et de la gestion des fonds provenant du FQIS;
- Assure la circulation de l'information entre le MESS et la Table des MRC et agit à titre d'interlocuteur auprès de la Conseillère à la prestation de services du MESS;
- Inclut des représentants des équipes régionales du MESS, du MAMH et de la Santé publique dans les mécanismes de gouvernance de l'Alliance pour arrimer la concertation régionale et locale avec celle des partenaires gouvernementaux qui participent aux CAR et à leur comité social;
- Assume un leadership rassembleur pour mobiliser les acteurs locaux et régionaux autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

- Veille à ce que les collaborateurs, associés à la démarche, soient représentatifs des secteurs, des intérêts et des groupes concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire visé;
- Amène les acteurs à se concerter, afin qu'ils identifient les priorités et les besoins de leur territoire en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Assure la transparence des processus et l'inclusion de tous les acteurs concernés, incluant les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- Implique des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi de l'Alliance et dans les mécanismes de mise en œuvre de toutes les conventions d'aide financière conclues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Veille à ce que l'information concernant la démarche soit accessible à l'ensemble de la communauté;
- Assume la responsabilité de l'élaboration et du suivi du Plan concerté, qui oriente les actions régionales, supralocales et locales;
- Établit une vision commune avec ses partenaires quant aux efforts à déployer pour s'assurer que les initiatives, qui seront soutenues, découlent des besoins des communautés et répondent aux priorités inscrites dans le Plan concerté, et ce, dans le respect de leurs spécificités;
- Mobilise le milieu pour développer et mettre en œuvre des initiatives collectives, durables et structurantes pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale régionales. Il assure également le suivi et la révision des rapports d'activité et financiers;
- Facilite la cohérence des actions régionales et locales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

- Facilite la mise en commun des leviers nécessaires et des ressources humaines, matérielles et financières dans la réalisation des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Collige et transmet au MESS les données nécessaires au suivi des huit indicateurs requis par les orientations et normes du FQIS;
- Transmet au MESS la reddition des comptes annuelle, le rapport d'activités et le rapport financier de l'Alliance adoptés par le conseil d'Administration du CRDS.

### Les MRC (Cosignataires)

- Cosignent la Convention d'aide financière 2024-2029 de l'Alliance avec le partenaire signataire (CRDS);
- Prennent connaissance de la convention et s'engagent, en collaboration avec le Partenaire, à en faire la promotion sur leur territoire;
- Prennent les mesures nécessaires pour éviter que leurs représentants ne se retrouvent en situation de conflit d'intérêts ou ne donnent l'impression d'un tel conflit dans la mise en œuvre de la Convention d'aide financière 2024-2029 ;
- Adopte la constitution du comité territorial en développement social et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur son territoire;
- Désigne un membre du personnel de la MRC et un élu ou une élue pour faire partie du comité territorial afin de contribuer à la concertation et à la mobilisation des organismes et des personnes concernées par le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur son territoire;

- Assure l'inscription dans l'ordre du jour de la séance du conseil de la MRC d'un point consacré à l'Alliance pour la solidarité pour permettre à des représentants du comité territorial de présenter les initiatives concertées analysées et recommandées découlant du plan d'action en matière de développement social et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur son territoire;
- Le conseil de la MRC adopte une résolution pour l'acceptation de l'initiative ou des initiatives.

### Comité ressource

- Inclut des personnes représentant les équipes régionales des ministères suivants : MESS, MAMH, la Santé publique du CIUSSS MCQ, un représentant ou une représentante de la Table des MRC, la direction du CRDS et la ressource responsable de la coordination de l'Alliance sous la responsabilité du CRDS;
- Définit les rôles et les responsabilités;
- Contribue à l'identification des priorités régionales;
- Contribue à l'élaboration du Plan d'action régional concerté;
- Contribue à l'élaboration du modèle de distribution des sommes qui sera soumis à la Table des MRC;
- Contribue à l'élaboration des mécanismes pour l'acceptation des initiatives
- Contribue à l'élaboration des mécanismes pour la reddition des comptes des initiatives soutenues par l'Alliance;
- Prend connaissance de la reddition des comptes annuelle présentée au MESS.

## Comités territoriaux en développement social

- Sont reconnus par leur milieu et leur MRC comme instance responsable de la mobilisation, de la concertation intersectorielle et de la planification en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur son territoire;
- Veillent à ce que les collaborateurs associés à la démarche soient représentatifs des secteurs, des intérêts et des groupes concernés par le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire visé;
- Incluent une personne représentant la MRC (administration ou élu/élue);
- Assurent la transparence des processus et l'inclusion de tous les acteurs concernés, incluant les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- Prennent les mesures nécessaires pour éviter que leurs membres ne se trouvent dans des situations de conflit d'intérêts ou ne donnent l'impression d'un tel conflit;
- Amènent les acteurs à se concerter, afin qu'ils identifient les priorités et les besoins de leur territoire en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Alimentent le CRDS au regard des priorités et de la planification en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur son territoire et facilitent la cohérence entre les initiatives locales et régionales;
- Initient la mobilisation, ou reçoivent des propositions, d'organismes du milieu et de partenaires afin de mettre sur pied des initiatives collectives, durables et structurantes, découlant de la planification en développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces initiatives

doivent répondre aux priorités retenues ainsi qu'aux besoins particuliers de leur territoire

- Analysent l'initiative ou les initiatives supralocales et locales en collaboration avec le CRDS;
- Recommandent l'adoption de l'initiative ou des initiatives au Conseil de sa MRC;
- Demandent à la MRC d'inclure dans l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC la présentation de l'initiative. Chaque comité devra s'informer sur le mode de fonctionnement de sa MRC et s'assurer de respecter le calendrier de préparation de l'ordre du jour de la MRC et les délais prévus pour la transmission de la documentation;
- Transmettent la documentation au Conseil de la MRC pour lui permettre de se positionner;
- Soumettent au conseil de sa MRC tous les projets déposés avec les résultats de l'analyse faite par le comité territorial et la ou les recommandations;
- Présentent au Conseil de la MRC les initiatives choisies;
- Transmettent au CRDS les résolutions adoptées par le Conseil de MRC au regard des initiatives supralocales et locales.

### Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

- Coordonne la mise en œuvre et le suivi du Plan de lutte contre la pauvreté et des Alliances pour la solidarité;
- Signe les conventions avec les partenaires signataires et précise les orientations et objectifs des Alliances;
- Procède à l'analyse et l'acceptation du plan d'action régional concerté;

- Gère le budget du FQIS et s'assure du respect des normes et orientations;
- Soutient les partenaires signataires dans la mise en œuvre des Alliances (développement d'outils, arrimage entre acteurs nationaux et régionaux);
- Facilite la concertation avec les ministères et partenaires gouvernementaux, y compris le MAMH et la Santé publique;
- Analyse les redditions de comptes du partenaire;
- Autorise et effectue les versements admissibles.

#### Direction générale de Service Québec du Centre-du-Québec

- Accompagne le partenaire signataire et facilite la compréhension des orientations et normes du FQIS;
- Appui le partenaire au regard des aspects administratifs, financiers et de suivi de l'Alliance et de la convention;
- Mette à profit ses leviers et son expertise et s'implique dans la gouvernance et la mise en œuvre de l'Alliance et du plan d'action régional concerté.

# Participation des personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale

Le Comité régional en développement social du Centre-du-Québec souhaite collaborer avec l'Association des groupes d'éducation populaire autonome du Centre-du-Québec (AGÉPA), organisme représentant du Collectif pour un Québec sans pauvreté dans la région, à la mise en place d'une initiative visant la participation des personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale à la gouvernance à la mise en œuvre et au suivi de l'Alliance centricoise.

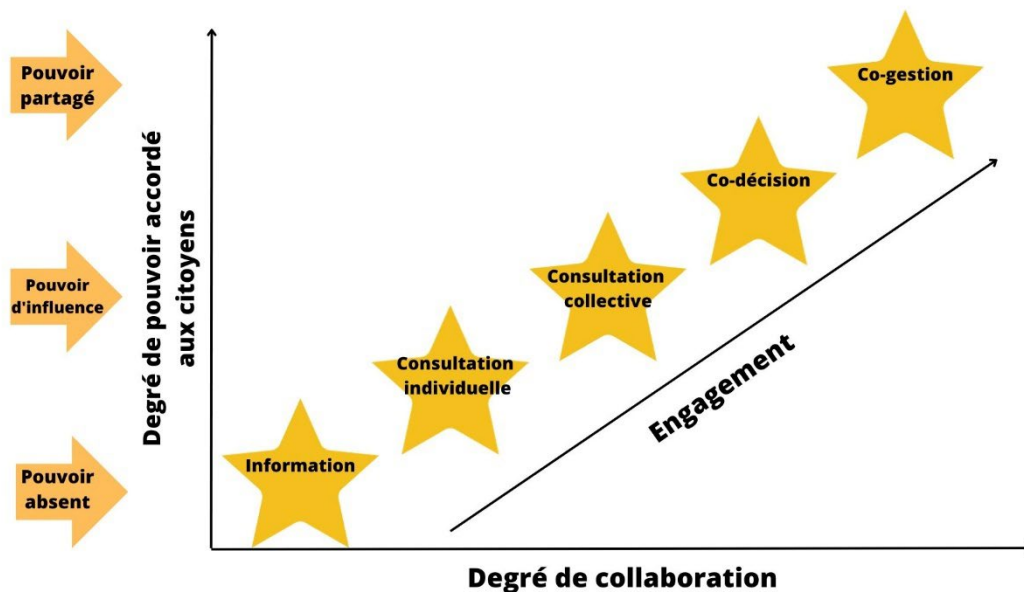


Figure 7. Le spectre de la participation citoyenne (inspirée de l'Institut Tamarack)

Cette initiative aurait comme objectif :

- répertorier les meilleures pratiques pour impliquer les personnes expertes du vécu;
- collaborer avec les organismes du milieu à l'identification des personnes qui vivent ou qui ont vécu en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale

afin d'augmenter graduellement leur pouvoir et leur capacité de collaboration (voir la figure 4);

- offrir la formation et de l'accompagnement aux personnes qui vivent ou qui ont vécu en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, aux organismes, aux comités territoriaux dans les 5 MRC et au CRDS dans l'implantation de l'approche AVEC et l'inclusion dans les mécanismes de gouvernance et le développement des initiatives.

## Population et territoires visés

Malheureusement, la pauvreté touche davantage certaines personnes et se retrouve parfois concentrée dans des territoires précis :

- des personnes à faibles revenus et qui vivent en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, comme des membres de communautés autochtones, des personnes seules, des familles monoparentales, des personnes en situation d'itinérance et d'insécurité alimentaire, des prestataires de l'assistance sociale, des personnes appartenant aux groupes de minorités visibles, personnes immigrantes ou demandeuses d'asile, certaines personnes judiciairisées, plusieurs femmes et jeunes, ainsi que des travailleurs précaires, des aînés ou des personnes ayant des incapacités ou des problèmes de santé mentale.
- des territoires dévitalisés et des milieux défavorisés matériellement et socialement (Annexe 4) où l'on observe plus de problèmes socioéconomiques et de santé; ces communautés ont également été davantage frappées par la pandémie.

D'autres indicateurs peuvent également être pris en considération pour identifier les zones ou les groupes de population à risque, en situation précaire ou de pauvreté. [L'Atlas des inégalités de santé et bien-être de la Mauricie et du Centre-du-Québec](#) et la plateforme [Regard 360](#), par exemple, peuvent être utilisés à cette fin.

Le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) a réalisé, à la demande du CRDS, un portrait statistique du Centre-du-Québec. Ce portrait contient des données qui permettent de cibler les populations les plus vulnérables (Annexe 5).

# Critères pour la mise en œuvre des initiatives

Une initiative régionale, supralocale ou locale doit répondre aux critères suivants :

- l'initiative répond aux critères d'admissibilité du FQIS;
- l'initiative doit découler du Plan d'action concerté en développement social 2024-2029;
- dans le cas d'une initiative régionale, elle doit desservir les 5 MRC du Centre-du-Québec;
- dans le cas d'une initiative supralocale ou locale, elle vise des actions identifiées et priorisées de façon collective par le comité territorial;<sup>13</sup>
- l'initiative est développée selon une approche écosystémique, de façon collective, avec la participation des personnes qui vivent l'enjeu, et avec la collaboration d'une diversité de partenaires (des acteurs qui connaissent l'enjeu ou qui agissent sur celui-ci, ou qui en exercent une influence)
- applique une analyse différenciée selon les sexes avec une perspective intersectionnelle (ADS+);
- prend en considération les enjeux environnementaux et les changements climatiques et la fracture numérique;
- dans le cadre de l'initiative, prévoir le déploiement des efforts pour favoriser la collaboration entre les acteurs locaux concernés;

---

<sup>13</sup> Ce critère sera modulé à mesure que l'accompagnement et la formation pour l'implantation de l'approche AVEC seront déployés.

- dans le cadre de l'initiative, prévoir le déploiement des efforts pour rejoindre les personnes en contexte de vulnérabilité, de pauvreté ou d'exclusion sociale;
- l'initiative vise l'un ou l'autre des types prévention de la pauvreté ou de l'exclusion sociale selon le cadre proposé par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- le caractère structurant de l'initiative;
- l'initiative s'appuie sur des pratiques reconnues comme prometteuses selon les études scientifiques ou selon le savoir expérientiel et parcours de vie;
- prévoir sur un mécanisme pour faire le décompte du nombre de personnes différentes qui ont participé à une activité ou ont utilisé l'un des services offerts pour chaque initiative financée par le FQIS et le profil des personnes participantes (l'obligation de fournir le profil est à confirmer par le MESS);
- favorise la mutualisation de ressources et l'optimisation des leviers financiers disponibles.

# Modalités de dépôt de demandes d'aide financière

Les initiatives soutenues par l'Alliance centricoise 2024-2029 devront découler de la concertation intersectorielle et répondre aux priorités identifiées dans le Plan d'action régional concerté en développement social du Centre-du-Québec, qui intègre les actions prévues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'échelle régionale, supralocale et locale.

Le plan d'action concerté est évolutif. Il sera révisé périodiquement pour répondre aux besoins du milieu et intégrer les plans d'action territoriaux.

Les demandes seront recevables en tout temps à la suite de l'acceptation du Plan d'action concerté par le MESS, son adoption par la Table des MRC et l'ouverture des enveloppes financières par le CRDS.

## Cheminement des initiatives régionales

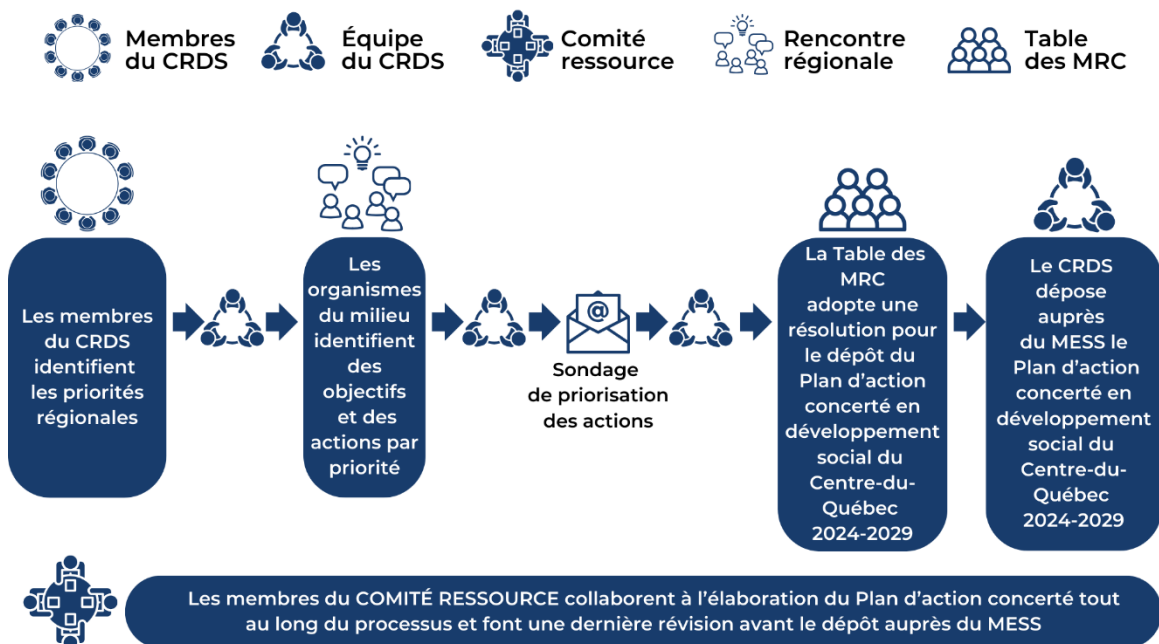
Les membres du CRDS sont impliqués directement dans l'identification des priorités régionales, agissent à titre de comité d'analyse des initiatives régionales et en émettent les avis de recommandation à la Table des MRC.

### Membres du CRDS :

- Association des groupes d'éducation populaire automne du Centre-du-Québec (AGÉPA);
- Corporation de développement communautaire de la MRC de Bécancour;
- Corporation de développement communautaire de L'Érable;
- Corporation de développement communautaire des Bois-Francs;
- Corporation de développement communautaire Drummond;
- Corporation de développement communautaire de Nicolet-Yamaska;
- Centraide Centre-du-Québec;

- Direction de santé publique et responsabilité populationnelle du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;
- Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Direction régionale de Services Québec du Centre-du-Québec (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- Impact Emploi de L'Érable;
- MRC d'Arthabaska;
- MRC de Bécancour;
- MRC de L'Érable;
- MRC de Drummond;
- NoYau;
- Office d'habitation du Centre-du-Québec;
- Pôle régional d'économie sociale du Centre-du-Québec;
- Regroupement des organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec;
- Table des MRC du Centre-du-Québec;
- Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec
- Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec;
- Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie du Centre-du-Québec;
- Sécurité alimentaire/Table des ressources en aide alimentaire du Centre-du-Québec;
- Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec;
- Université du Québec à Trois-Rivières.

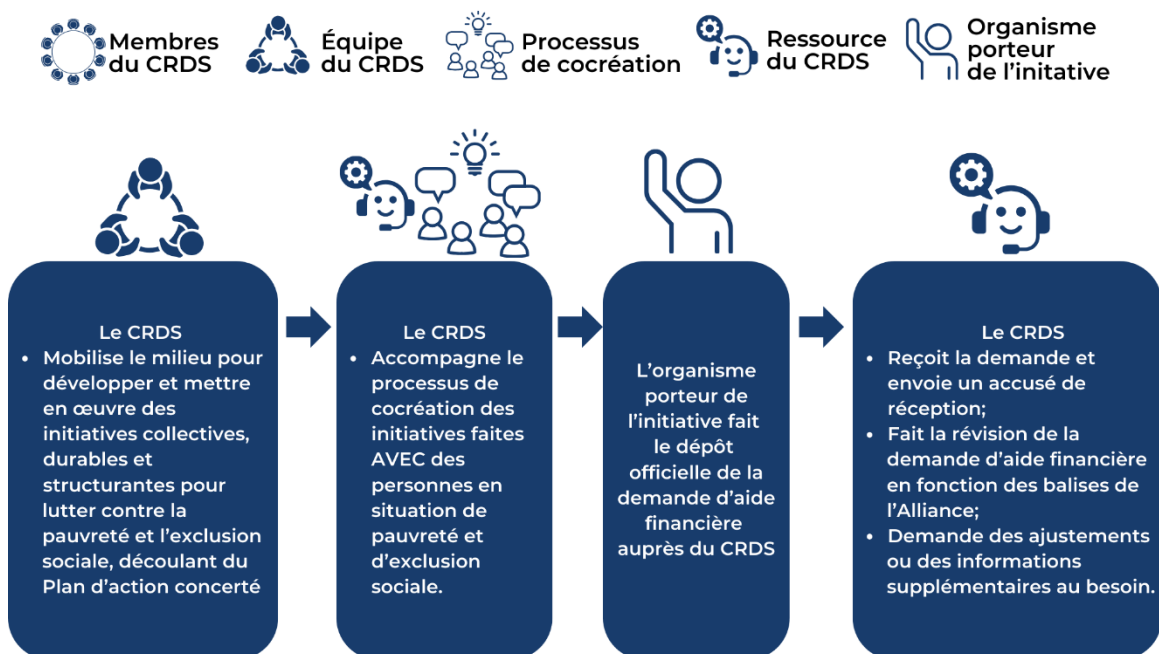
## Concertation, mobilisation et planification régionales



Le processus de cocréation des initiatives doit inclure la participation des personnes qui vivent ou qui ont vécu en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Bien que les initiatives soient développées collectivement, le dépôt de la demande d'aide financière doit être fait par un organisme qui agira à titre de porteur. Cet organisme signe la convention d'aide financière et est responsable des engagements en matière de reddition des comptes.

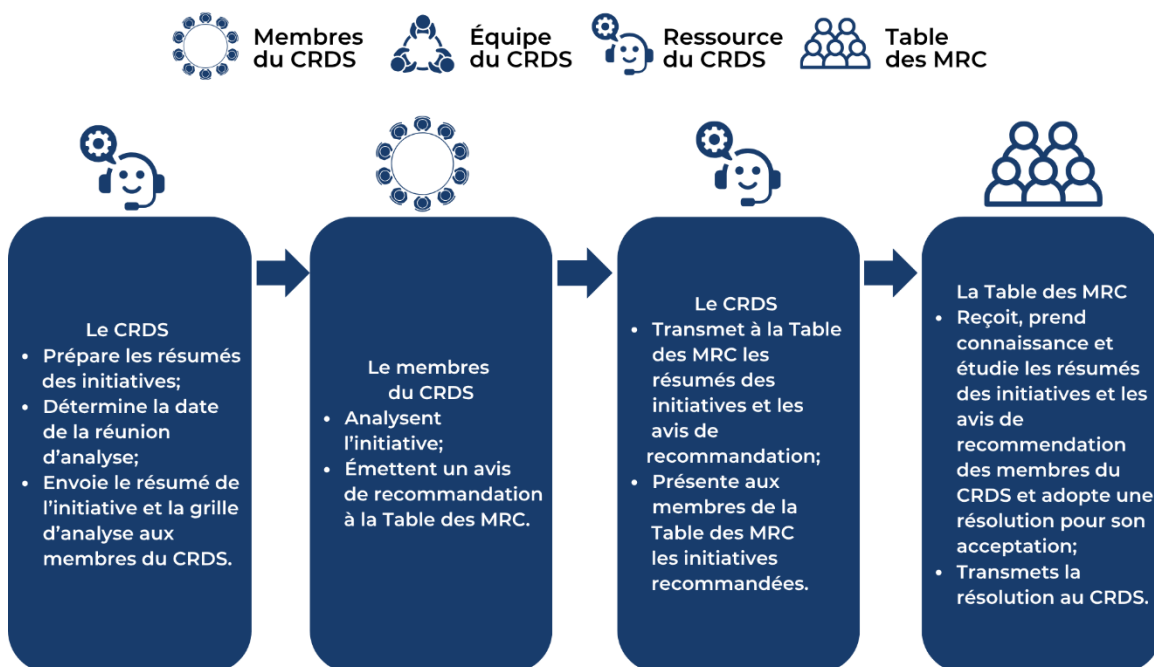
## Concertation et dépôt des demandes



Le processus de sélection est mené de façon transparente et rigoureuse et s'appuie sur une grille d'analyse déterminée par le CRDS. Les personnes impliquées dans l'analyse et la recommandation des initiatives doivent prendre connaissance du code d'éthique de l'Alliance centricoise, le signer et déclarer tout conflit ou toute apparence de conflit d'intérêts.

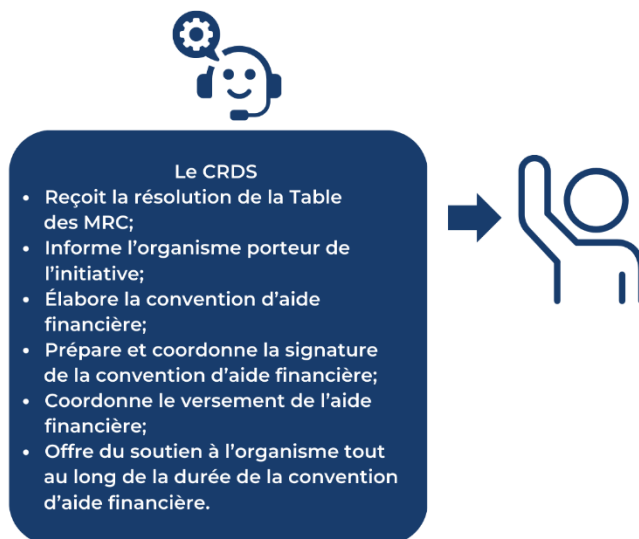
Toutes les initiatives régionales déposées seront analysées par les membres du CRDS pour son acceptation ou son refus selon la grille d'analyse élaborée par le CRDS.

## Analyse et acceptation/refus des demandes



Le CRDS transmettra et fera la présentation des résumés des initiatives régionales et des résultats de l'analyse à la Table des MRC. Une fois l'initiative adoptée par la Table, le CRDS procédera à la signature de la Convention d'aide financière avec l'organisme porteur de l'initiative.

## Confirmation d'acceptation de la demande



## Cheminement des initiatives supralocales et locales

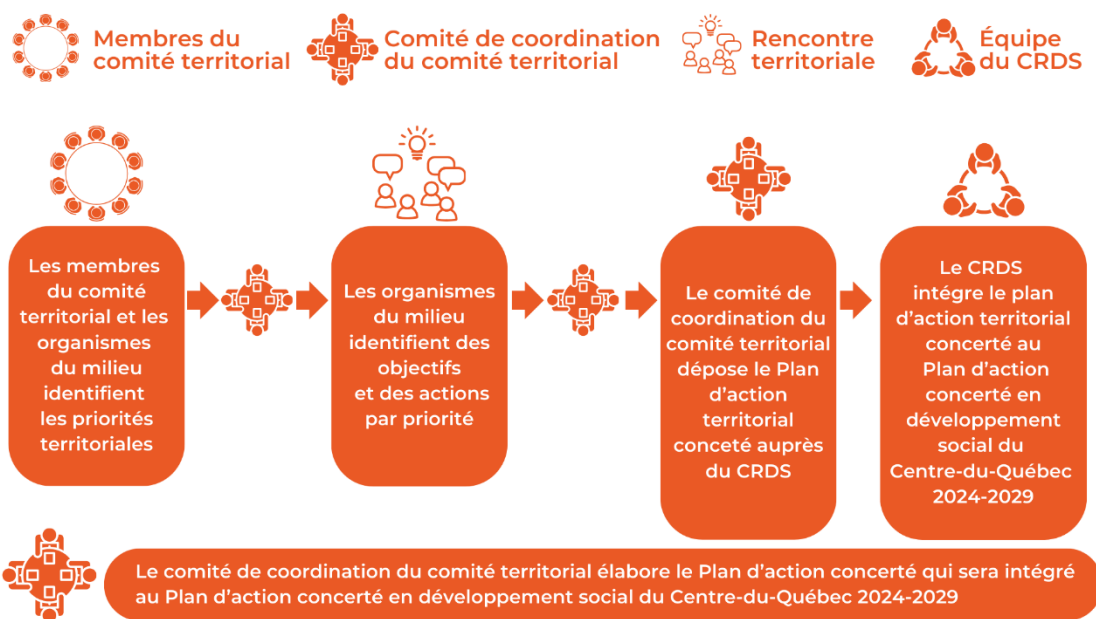
Les comités territoriaux reconnus par leur milieu et leur MRC comme instance responsable de la mobilisation, de la concertation intersectorielle et de la planification en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur son territoire.

Les membres des comités territoriaux analysent les initiatives territoriales et en émettent les avis de recommandation au Conseil de leur MRC respective.

### Composition des comités territoriaux en développement social et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le CRDS est en attente des résolutions des conseils des MRC adoptant la composition des comités territoriaux en développement social. Les milieux dans les 5 MRC se sont mobilisés et ont entamé les travaux de planification. Dès la réception des résolutions et des plans d'action territoriaux, ces informations seront intégrées dans le Plan d'action régional concerté.

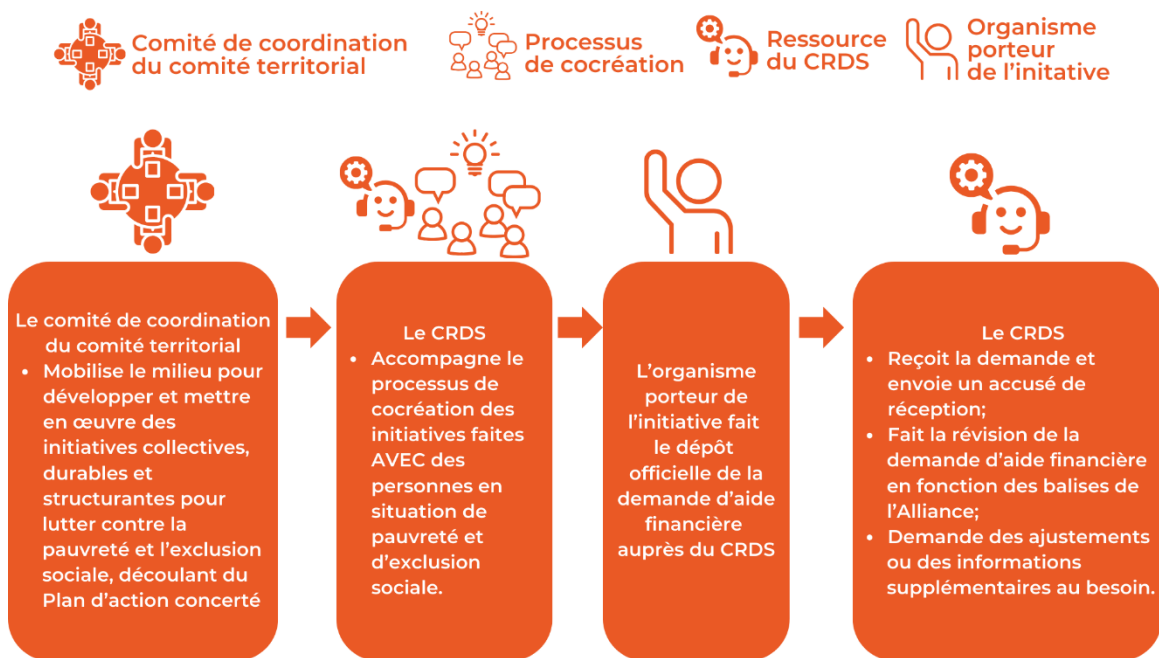
### Concertation, mobilisation et planification territoriales



Le processus de cocréation des initiatives doit inclure la participation des personnes qui vivent ou qui ont vécu en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale et compter sur l'implication du comité territorial. Une ressource du CRDS sera disponible pour accompagner le processus.

Bien que les initiatives soient développées collectivement, le dépôt de la demande d'aide financière doit être fait par un organisme qui agira à titre de porteur. Cet organisme signe la convention d'aide financière et est responsable des engagements en matière de reddition des comptes.

### Concertation et dépôt des demandes

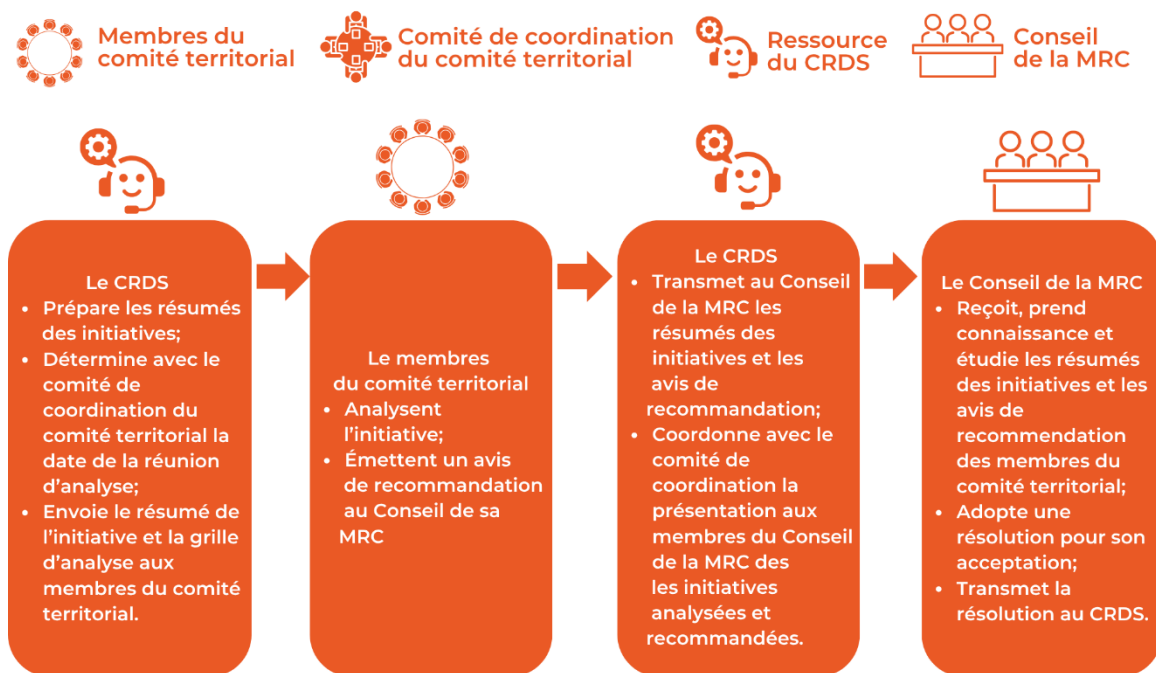


Le processus de sélection est mené de façon transparente et rigoureuse et s'appuie sur une grille d'analyse déterminée par le CRDS. Les personnes impliquées dans l'analyse et la recommandation des initiatives doivent prendre

connaissance du code d'éthique de l'Alliance centricoise, le signer et déclarer tout conflit ou toute apparence de conflit d'intérêts.

Toutes les initiatives déposées seront analysées pour son acceptation ou son refus selon la grille d'analyse élaborée par le CRDS.

### Analyse et acceptation/refus des demandes



Le Conseil de la MRC recevra les résumés des initiatives et les résultats de l'analyse afin d'étudier et adopter une résolution pour l'acceptation de la ou les initiatives.

Une fois l'initiative adoptée, le CRDS informera la Table des MRC et procédera à la signature de la Convention d'aide financière entre le CRDS et l'organisme porteur de l'initiative.

## Confirmation d'acceptation de la demande



### Les responsabilités de l'organisme porteur du projet :

- Répond aux critères d'admissibilité des normes du FQIS;
- Représente le groupe ayant développé l'initiative;
- Signe la Convention d'aide financière avec le CRDS;
- Est la personne-ressource en ce qui concerne l'initiative;
- A l'expertise et les ressources pour agir à titre de porteur du projet;

#### Responsabilité opérationnelle :

- L'organisme porteur est celui qui met en œuvre le projet de manière concrète;
- Il est responsable de la réalisation des activités, de la gestion des ressources et de l'atteinte des objectifs fixés;

- Il assume la responsabilité directe de l'exécution du projet, de la gestion des budgets, du suivi des échéanciers et de la production des résultats attendus;
- Doit transmettre un rapport d'activités et un bilan financier, au plus tard, le 30 avril de chaque année pendant la durée de la convention.

Implication pratique :

- Il est impliqué dans les aspects pratiques et opérationnels du projet;
- Il assure la coordination des équipes, la gestion des partenaires et la mise en œuvre des actions sur le terrain.

# Suivi des indicateurs relatifs à la concertation et à la réussite des projets

Indicateurs relatifs à la concertation et à la mobilisation	Méthode d'obtention, compilation et suivi des indicateurs
<p>1. Représentativité des acteurs participant à la mise en œuvre des conventions d'aide financière;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les initiatives seront développées selon une approche écosystémique, de façon collective et avec la collaboration d'une diversité de partenaires (des personnes qui vivent l'enjeu, des acteurs qui connaissent l'enjeu ou qui agissent sur celui-ci, ou qui en exercent une influence).</li> <li>• L'implication directe des partenaires de l'initiative devra être détaillée dans le formulaire de dépôt de la demande d'aide financière. Les informations suivantes seront demandées : le nom de l'organisme, le niveau d'influence dans la problématique, le type de contribution et l'implication dans la réalisation des activités prévues de la concertation à l'évaluation.</li> <li>• Cet élément est un critère d'admissibilité et de l'acceptation et sera inscrit dans la grille d'analyse de l'initiative.</li> <li>• Ces informations seront validées dans la reddition des comptes annuelle.</li> <li>• Ces informations seront compilées par la personne-ressource responsable de la coordination de l'Alliance centricoise.</li> </ul>

<p>2. Correspondance entre les initiatives soutenues et les priorités identifiées sur chaque territoire;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les initiatives soutenues par l'Alliance centricoise 2024-2029 devront découler du Plan d'action concerté en développement social du Centre-du-Québec, qui intègre les priorités nationales, régionales et territoriales. Cette façon de faire assure la correspondance avec les priorités identifiées sur chaque territoire.</li> <li>• Cet élément devra être clairement énoncé et justifié dans le formulaire de dépôt de la demande d'aide financière.</li> <li>• Ces informations seront compilées par la personne-ressource responsable de la coordination de l'Alliance centricoise.</li> </ul>
<p>3. Proportion des plans d'action concertés qui disposent d'un mécanisme assurant la participation des personnes en situation de pauvreté;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La participation des personnes en situation de pauvreté sera assurée par l'entremise d'une initiative développée avec l'AGÉPA (consulter la page 51).</li> <li>• La formation et l'accompagnement offerts à l'échelle régionale et dans les 5 MRC visent la création des mécanismes pour assurer la participation des personnes en situation de pauvreté.</li> <li>• On prévoit de collaborer avec les organismes du milieu à l'identification des personnes qui vivent ou qui ont vécu en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale afin d'augmenter graduellement leur pouvoir et leur capacité de collaboration.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'avancement de cette démarche sera documenté et suivi par la personne-ressource responsable de la coordination de l'Alliance centricoise.</li> </ul>
4. Proportion des projets qui incluent une mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Puisque les initiatives seront développées de façon collective et avec la collaboration d'une diversité de partenaires, la contribution de chacun devra être détaillée dans le formulaire de dépôt de demande d'aide financière.</li> <li>• Ces informations seront compilées par la personne-ressource responsable de la coordination de l'Alliance centricoise.</li> </ul>
<b>Indicateurs relatifs à la réussite des projets :</b>	<b>Méthode d'obtention, compilation et suivi des indicateurs</b>
5. Nombre d'initiatives soutenues en cours et complétées par rapport à celles démarrées;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La personne-ressource responsable de la coordination de l'Alliance centricoise devra faire des suivis périodiques auprès des organismes porteurs des initiatives ou être informée des difficultés pouvant nuire à l'atteinte des objectifs et activités prévus dans le plan de réalisation de l'initiative.</li> <li>• Tous les organismes porteurs des initiatives devront transmettre au CRDS un rapport d'activités faisant état de l'avancement des activités ou l'atteinte ou non des objectifs et des activités prévus dans le plan de réalisation de l'initiative.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces informations seront compilées et pourront être transmises au MESS une fois par année.</li> </ul>
<p>6. Proportion des initiatives qui atteignent à terme les cibles identifiées ou les objectifs qu'elles s'étaient donnés;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le formulaire de dépôt de l'initiative inclura un tableau pour détailler les objectifs et les cibles et les objectifs qu'elles s'étaient donnés;</li> <li>• Des suivis périodiques seront effectués auprès des organismes porteurs des initiatives et des comités territoriaux afin d'identifier des possibles difficultés et des solutions pour assurer la poursuite du plan de réalisation des initiatives jusqu'à l'atteinte des objectifs et résultats attendus.</li> <li>• Ces informations seront compilées et analysées par la personne-ressource responsable de la coordination de l'Alliance centricoise.</li> </ul>
<p>7. Nombre de personnes directement rejointes par les projets et les initiatives;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès sa conception, les organisations impliquées dans le développement des initiatives seront informées de cette exigence.</li> <li>• La définition du mécanisme pour faire le dénombrement des personnes rejointes par l'initiative sera demandée dans le formulaire de la demande d'aide financière.</li> <li>• Les organisations porteuses des initiatives devront transmettre cette</li> </ul>

	<p>information une fois par année au CRDS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces informations seront compilées par la personne-ressource responsable de la coordination de l'Alliance centricoise.</li> </ul>
<p>8. Proportion des initiatives réalisées en intersectorialité qui sont portées par plusieurs organisations dans différents secteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'implication des membres du CRDS et des membres des comités territoriaux assurera la participation active et intersectorielle des milieux communautaires, municipaux, institutionnels et étatiques. La composition de ces comités est consignée dans le plan d'action concerté. Ces comités s'impliquent dans la planification, la mobilisation et la concertation menant à la mise en œuvre des initiatives assurant l'inclusion d'une diversité d'acteurs et actrices.</li> <li>• Puisque les initiatives découleront du Plan d'action concerté et d'un travail collectif, les initiatives seront portées par plusieurs organisations dans différents secteurs.</li> <li>• Les noms des organisations portant l'initiative devront être inscrits dans le formulaire de dépôt de demande d'aide financière.</li> <li>• Ces informations seront compilées par la personne-ressource responsable de la coordination de l'Alliance centricoise.</li> </ul>

# Diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes

Dans le respect du Protocole de communication publique de la convention d'aide financière 2024-2029 des Alliances pour la solidarité dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales, l'information, des résultats et des pratiques gagnants seront diffusés des façons suivantes :

- publication dans la section de l'Alliance dans le site internet du CRDS;
- envoi de communiqués de presse;
- publications de capsules vidéo;
- une rencontre annuelle de partenaires de l'Alliance;
- webinaires;
- participation aux rencontres de la communauté de pratique de l'Alliance;
- participation aux activités ou rencontres proposées par le MESS
- collaboration avec le MESS à la réalisation d'évaluation, de recherche et à la diffusion des résultats;
- d'autres moyens de communication seront déterminés avec les comités territoriaux et l'agente de communications du CRDS.

# Suivi financier du FQIS

## Répartition des sommes de l'Alliance centricoise 2024-2029

<b>Montant global 2024-2029</b>	<b>3 446 345,00 \$</b>
Dépenses administratives	500 000,00 \$
Montant destiné au soutien des initiatives	2 946 345,00 \$

### Répartition des sommes destinées au soutien des initiatives

Régionales	15 %	441 951,75 \$
Territoriales (5 MRC)	85 %	2 504 393,25 \$

## Calcul de l'enveloppe réservée au soutien des initiatives dans chacune des 5 MRC<sup>14</sup>

Répartition du montant consacré aux initiatives territoriales par MRC			
Territoire	Montant	Prorata	Pourc. populationnel
L'Érable	308 641 \$	12,3%	9,3%
Bécancour	299 285 \$	12,0%	8,5%
Arthabaska	643 893 \$	25,7%	29,4%
Drummond	911 575 \$	36,4%	43,6%
Nicolet-Yamaska	340 999 \$	13,6%	9,3%
<b>Total</b>	<b>2 504 393 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

<sup>14</sup> À partir de la modélisation faite par la DSPRP, CIUSSS MCQ

## Paramètres de répartition proposés

Afin de prendre en compte les spécificités territoriales et respecter un principe d'équité, six paramètres de répartition ont été pris en considération sous la recommandation de la DSPRP du CIUSSS MCQ :

1. Montant de base par territoire;
2. Répartition régionale de la population;
3. Population à faible revenu — Pauvreté individuelle;
4. Communauté à faible revenu — Pauvreté collective;
5. Facteur d'éloignement (densité);
6. Indice de vitalité économique.

Seul le paramètre du montant de base a été réparti également entre les territoires. Les autres paramètres l'ont été sur une base proportionnelle.

Critère 1: Montant de base	20,0%	500 879 \$
Critère 2: Population	10,0%	250 439 \$
Critère 3: Pauvreté individuelle	30,0%	751 318 \$
Critère 4 : Pauvreté collective	15,0%	375 659 \$
Critère 5: Éloignement	10,0%	250 439 \$
Critère 6: IVE	15,0%	375 659 \$
Total	100,0%	2 504 393 \$

## Explication des paramètres de répartition

### 1. Montant de base par territoire

- Montant minimum à chacun des territoires pour lutter contre la pauvreté.

<b>Critère 1: Montant de base par territoire</b>	
Territoire	Montant
L'Érable	100 176 \$
Bécancour	100 176 \$
Arthabaska	100 176 \$
Drummond	100 176 \$
Nicolet-Yamaska	100 176 \$
<b>Total</b>	<b>500 879 \$</b>

### 2. Répartition régionale de la population

- Répartition selon la proportion de la population entre les territoires.

<b>Critère 2: Répartition régionale de la population</b>			
Territoire	Population 2024	Proportion	Montant
L'Érable	24 575	9,3%	23 353 \$
Bécancour	22 302	8,5%	21 193 \$
Arthabaska	77 408	29,4%	73 558 \$
Drummond	114 783	43,6%	109 073 \$
Nicolet-Yamaska	24 481	9,3%	23 263 \$
<b>Total</b>	<b>263 549</b>	<b>100,0%</b>	<b>250 439 \$</b>

Source: ISQ

### 3. Population à faible revenu — Pauvreté individuelle

- Nombre de personnes dans les familles et hors familles à faible revenu du territoire divisé par le Nombre de sa population = % de personnes à faible revenu dans le territoire.
- Ce paramètre calcule la pauvreté de l'individu basé sur le revenu après impôt des personnes.

<b>Critère 3: Pauvreté individuelle</b>				
Territoire	Population à faible revenu	Proportion	Prorata	Montant
L'Érable	3 160	13,7%	9,6%	72 251 \$
Bécancour	2 555	12,7%	7,8%	58 418 \$
Arthabaska	9 770	13,6%	29,7%	223 383 \$
Drummond	14 225	13,6%	43,3%	325 243 \$
Nicolet-Yamaska	3 150	13,8%	9,6%	72 022 \$
<b>Total</b>	<b>32 860</b>	<b>13,5%</b>	<b>100,0%</b>	<b>751 318 \$</b>

Source: Statistique Canada, Recensement 2021

#### 4. Communauté à faible revenu — Pauvreté collective

- Nombre de personnes (hors CHSLD) vivant dans les communautés identifiées comme étant défavorisées ou très défavorisées, divisé par le Nombre de sa population = % de personnes vivant dans les communautés défavorisées.
- Ce paramètre calcule la pauvreté de la collectivité basée sur l'indice de défavorisation considérant les indicateurs suivants :
  - personne vivant seule;
  - personnes étant veuves, séparées ou divorcées;
  - taux d'emploi;
  - revenu après impôt;
  - monoparentalité.

<b>Critère 4: Pauvreté collective</b>					
Territoire	Population 2021	Population vivant dans une communauté défavorisée	% population vivant dans une communauté défavorisée	Prorata	Montant
L'Érable	23 540	2 770	11,8%	4,1%	15 319 \$
Bécancour	20 770	6 465	31,1%	9,5%	35 755 \$
Arthabaska	74 220	19 065	25,7%	28,1%	105 439 \$
Drummond	107 985	33 020	30,6%	48,6%	182 617 \$
Nicolet-Yamaska	23 855	6 605	27,7%	9,7%	36 529 \$
<b>Total</b>	<b>273 005</b>	<b>67 925</b>	<b>24,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>375 659 \$</b>

Source: Statistique Canada, Recensement 2021

## 5. Facteur d'éloignement (densité)

- Nombre de km<sup>2</sup> du territoire divisé par le Nombre de sa population = Nombre d'habitants par km<sup>2</sup>.
- Plus le nombre d'habitants est faible par km<sup>2</sup>, moins grande est la densité de population sur le territoire.
- Ce paramètre ne tient pas compte des zones non-habitées.

<b>Critère 5: Densité de la population</b>			
Territoire	pop / km <sup>2</sup>	Proportion	Montant
L'Érable	19,1	25,0%	62 610 \$
Bécancour	19,5	25,0%	62 610 \$
Arthabaska	40,1	12,5%	31 305 \$
Drummond	71,8	12,5%	31 305 \$
Nicolet-Yamaska	24,5	25,0%	62 610 \$
<b>Total</b>	<b>38,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>250 439 \$</b>

## 6. Indice de vitalité économique (IVÉ)

- Répartition selon le quintile d'appartenance d'une MRC dans l'IVÉ.
- Le quintile 1 représente l'IVÉ le plus haut. L'IVÉ le plus faible est attribué au quintile 5.

<b>Critère 6: Indice de vitalité économique</b>						
Territoire	Quintile	Population 2024	Facteur de pondération	N	Prorata	Montant
L'Érable	3	24 575	3,0	73 725	9,3%	34 933 \$
Bécancour	2	22 302	2,0	44 604	5,6%	21 134 \$
Arthabaska	3	77 408	3,0	232 224	29,3%	110 033 \$
Drummond	3	114 783	3,0	344 349	43,4%	163 160 \$
Nicolet-Yamaska	4	24 481	4,0	97 924	12,4%	46 399 \$
<b>Total</b>	-	263 549	-	792 826	100,0%	375 659 \$

# Annexe 1

La Loi sur le développement durable définit 16 principes qui doivent être pris en compte par l'ensemble des ministères et des organismes publics dans leurs interventions. Ces principes sont en quelque sorte un guide pour agir dans une perspective de développement durable. Ils reflètent d'une manière originale les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, un texte fondamental qui affirme un engagement à l'échelle internationale pour le développement durable.

## Loi sur le développement durable, Chapitre II, article 6

### Les principes

- a) **« santé et qualité de vie »** : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- b) **« équité et solidarité sociales »** : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- c) **« protection de l'environnement »** : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- d) **« efficacité économique »** : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- e) **« participation et engagement »** : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- f) **« accès au savoir »** : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragés de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;
- g) **« subsidiarité »** : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- h) **« partenariat et coopération intergouvernementale »** : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
- i) **« prévention »** : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- j) **« précaution »** : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- k) **« protection du patrimoine culturel »** : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Transmettre les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère

durable du développement. il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

- l) **« préservation de la biodiversité »** : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;
- m) **« respect de la capacité de support des écosystèmes »** : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- n) **« production et consommation responsables »** : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en

vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

- o) **« pollueur payeur »** : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
- p) **« internalisation des coûts »** : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Source : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

## Annexe 2

### Recommandations de l'AGÉPA à la suite des travaux de la Table de travail sur l'inclusion numérique au Centre-du-Québec

<ul style="list-style-type: none"><li>• Élargissement du programme famille branchée.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réglementer les tarifs des fournisseurs de services de télécommunication.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Impliquer divers groupes de la population dans la conception des sites et applications gouvernementaux afin que ceux-ci soient adaptés à leurs besoins.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Accorder un droit d'accès à du matériel informatique de base pour tous et toutes, par la mise sur pied d'un programme d'accès à internet pour ceux et celles recevant le crédit d'impôt.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise sur pied de subventions sans discrimination pour rendre les technologies accessibles à toutes les personnes en situation de handicap nécessitant un programme ou des outils spécifiques pour leur permettre d'utiliser normalement les outils multimédias.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'un répertoire du matériel et des outils offerts par les organismes communautaires.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Financer les initiatives de formations au numérique et s'assurer qu'elles soient abordables pour les citoyens.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir une gamme d'alternatives de qualité et équivalente aux services en ligne pour tenir compte des inégalités numériques et des préférences de communication.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser les concepteurs à l'adoption des principes de conception universelle.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Encourager les initiatives de dons et de recyclage d'appareils.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Que le gouvernement s'engage à offrir une gamme d'alternative de qualité et équivalente aux services en ligne afin de pallier les inégalités numériques en plus de ralentir la dématérialisation des services.</li></ul>

**Source :** AGÉPA. (2024). La fracture numérique au Centre-du-Québec.

# Annexe 3

## **Fiche synthèse de l'étude Précarité et instabilité résidentielle : le savoir d'expérience de femmes et d'hommes du Centre-du-Québec Morin, P. (2023).**

Précarité et instabilité résidentielle : le savoir d'expérience de femmes et d'hommes du Centre-du-Québec. Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec. Recherche et rédaction : Paul Morin, Ph.D., professeur à l'École de travail social de l'Université Sherbrooke. Octobre 2023. Synthèse élaborée par : Janick Tessier, directrice TRCA CDQ

### **Définitions**

**La précarité résidentielle** peut être définie comme un continuum de situations rendant l'occupation du logement incertaine, inadéquate ou inabordable ; l'expulsion est sa forme la plus extrême. (Julien, 2019)

**L'instabilité résidentielle** est caractérisée par une incapacité du locataire, quel que soit son âge, à honorer les obligations définies par son bail ou à organiser son quotidien de manière autonome, dans une perspective de maintien durable en logement. (Lain, 2017)

### **Introduction**

Dans le cadre du chantier logement du CRDS, l'étude a été demandée pour améliorer notre compréhension des éléments/facteurs qui amènent des citoyens du CDQ en précarité ou instabilité résidentielle. Le comité cherche à identifier la meilleure façon de soutenir ces personnes et de développer les meilleurs moyens pour les outiller.

### **L'étude**

#### Méthodologie

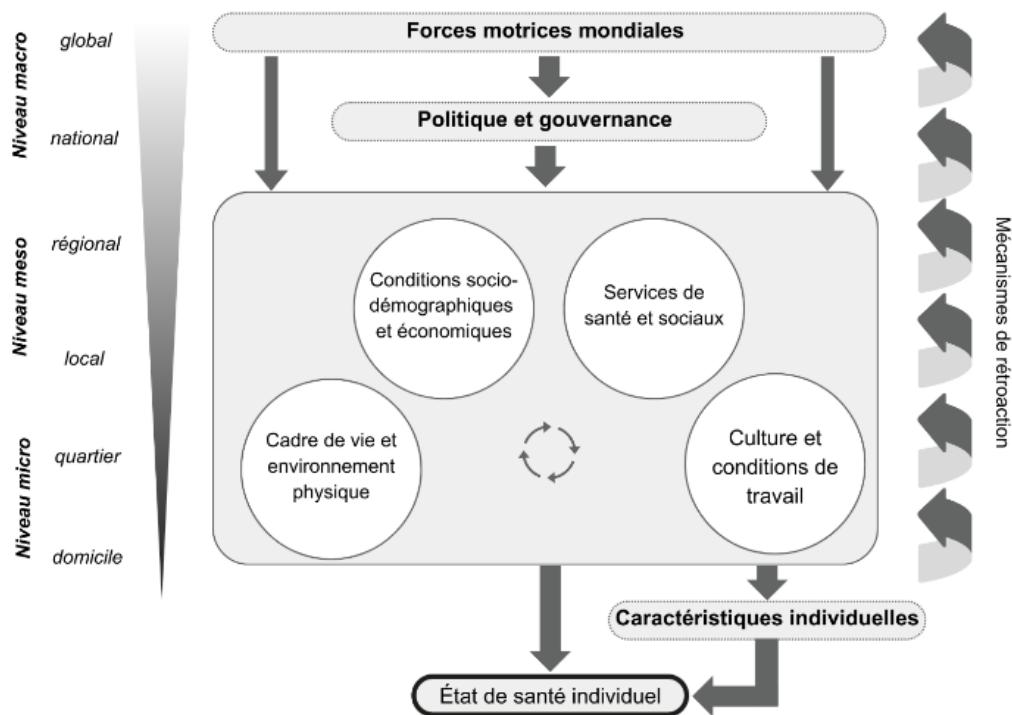
- Étude qualitative :
  - 30 participants;
  - Dix-huit femmes et douze hommes;
  - 57 % personnes âgées;
  - Territoire Centre-du-Québec;
  - Des intervenants ont aussi été rencontrés;

#### Problématique

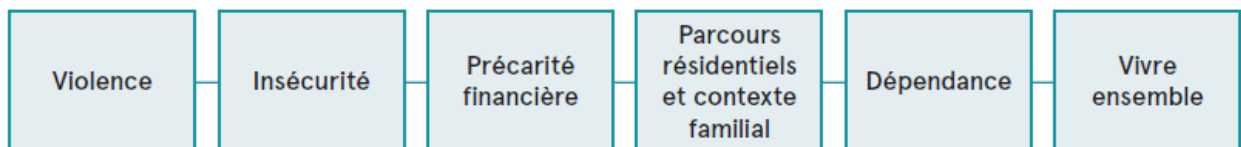
1. Politique publique versus droit au logement;
2. L'univers du chez-soi versus le concept de sécurité;
3. Crise du logement versus abordabilité et service de proximité.

### **Cadre conceptuel**

« La santé des personnes est influencée par les relations sociales qu'elles entretiennent sur le plan individuel et par les liens sociaux qui se tissent à l'intérieur d'une nation tout entière ou à l'échelle des collectivités immédiates auxquelles elles appartiennent, appelées communautés » (MSSS, 2005, p. 94).



### Facteurs ressortis



### Conclusion

- Le savoir d'expérience de ces personnes témoigne de la crise du logement dans le Centre-du-Québec;
- Leur parcours résidentiel se caractérise par l'absence de choix et souvent d'opportunités dans la vie;
- L'augmentation des coûts du logement fragilise la situation financière des personnes seules, dont celles des personnes âgées;
- Le cumul de vulnérabilités induit une instabilité résidentielle;
- Les conflits au sein d'un ménage précarisent la situation des femmes;
- La violence faite aux femmes précarise leur parcours résidentiel;
- Les problèmes de consommation chez les hommes précarisent leur parcours résidentiel;
- L'accès à un logement à loyer modique n'est pas une garantie de stabilité résidentielle.
- La précarité et l'instabilité résidentielle, au-delà de l'aspect financier, nécessitent

une attention particulière non seulement du milieu de l'habitation, mais aussi du domaine de la santé et des services sociaux , notamment quant à l'accompagnement de ces personnes.

### **Recommandations**

- Promouvoir le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire du MSSS.
- Renforcer le savoir d'expérience des personnes, notamment par leur inclusion au sein du Chantier régional logement/habitation.
- Soutenir les intervenants et intervenantes par la mise sur pied d'un comité de pratiques où il serait notamment discuté des aspects reliés au genre et à la dépendance.
- Viser à ce que toute personne ayant droit à l'allocation-logement puisse l'obtenir.
- Favoriser le développement du logement social et communautaire.

# Annexe 4

## Indice de défavorisation matérielle et sociale

Région administrative du Centre-du-Québec

Compilation faite par la DSPRP du CIUSSS MCQ

L'indice de défavorisation est calculé considérant les indicateurs suivants :

- personne vivant seule;
- personnes étant veuves, séparées ou divorcées;
- taux d'emploi;
- revenu après impôt;
- monoparentalité.

Pour une meilleure compréhension et utilisation de l'IDMS, consultez [L'indice de défavorisation matérielle et sociale 2021](#)

## Répartition de l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Composantes matérielle et sociale = 5-5 (très défavorisé)

Composante matérielle = 5 (plus défavorisé)

Composante matérielle < 5

## MRC de Drummond

Communauté	Valeur de la composante matérielle	Valeur de la composante sociale	Indice de défavorisation
62 - Saint-Félix-de-Kingsey 00000 ( 4,0 % )	4	2	4
74 - Durham-Sud 00000 ( 1,9 % )	4	3	4
63 - Saint-Lucien 00000 ( 3,5 % )	3	1	3
64 - Notre-Dame-du-Bon-Conseil 00000 ( 2,9 % )	3	2	3
66 - Saint-Pie-de-Guire 00000 ( 0,0 % )	4	1	3
68 - Saint-Guillaume 00000 ( 3,1 % )	3	3	3
69 - Saint-Eugène 00000 ( 2,3 % )	4	1	3
73 - Lefebvre 00000 ( 3,2 % )	4	1	3
119 - Saint-Cyrille-de-Wendover - Village 00000 ( 1,7 % )	3	2	3
65 - Sainte-Brigitte-des-Saults 00000 ( 2,7 % )	3	2	2
67 - Saint-Bonaventure 00000 ( 0,9 % )	3	1	2
70 - Saint-Edmond-de-Grantham 00000 ( 2,6 % )	3	1	2
71 - Saint-Germain-de-Grantham 00000 ( 1,8 % )	2	2	2
72 - Wickham 00000 ( 2,0 % )	3	1	2
75 - L'Avenir 00000 ( 1,5 % )	3	2	2
76 - Saint-Majorique-de-Grantham 00000 ( 0,2 % )	1	1	1
118 - Saint-Cyrille-de-Wendover SUD 00000 ( 1,2 % )	1	1	1

Communauté	Valeur de la composante matérielle	Valeur de la composante sociale	Indice de défavorisation
88 - DRU - Rue Cormier Nord 00000 ( 3,0 % )	5	5	5
90 - DRU - Les Promenades 00000 ( 1,3 % )	5	5	5
93 - DRU - CÉGEP 00000 ( 6,5 % )	5	5	5
94 - DRU - Place des Aînés 00000 ( 4,5 % )	5	5	5
95 - DRU - Centre-Ville 00000 ( 4,3 % )	5	5	5
96 - DRU - Hôpital & CLSC 00000 ( 6,3 % )	5	5	5
97 - DRU - Saint-Joseph 00000 ( 4,9 % )	5	5	5
98 - DRU - Saint-Jean-Baptiste Est 00000 ( 5,5 % )	5	4	5
100 - DRU - Saint-Pie-X 00000 ( 3,4 % )	4	5	5
110 - DRU - Christ-Roi Sud 00000 ( 1,8 % )	5	5	5
80 - DRU - Vieux Saint-Charles 00000 ( 2,2 % )	4	4	4
86 - DRU - Secteur 2055 00000 ( 3,9 % )	4	4	4
92 - DRU - Immaculée-Conception 00000 ( 1,3 % )	3	4	4
99 - DRU - Saint-Jean-Baptiste Ouest 00000 ( 2,4 % )	4	4	4
101 - DRU - Saint-Pierre 00000 ( 9,0 % )	4	4	4
107 - DRU - Saint-Simon 00000 ( 4,3 % )	4	4	4
108 - DRU - Sainte-Thérèse 00000 ( 2,5 % )	4	4	4
116 - DRU - Saint-Nicéphore - Rue Traversy 00000 ( 0,9 % )	4	4	4
83 - DRU - Nord de l'Autoroute 20 Est 00000 ( 4,0 % )	3	4	3
89 - DRU - Secteur COSTCO 00000 ( 1,6 % )	2	4	3
109 - DRU - Christ-Roi Nord 00000 ( 0,7 % )	2	4	3
85 - DRU - Sud de l'Autoroute 55 00000 ( 2,3 % )	3	1	2
105 - DRU - Plateau Saint-Nicolas 00000 ( 1,5 % )	2	3	2
112 - DRU - Saint-Philippe 00000 ( 0,8 % )	2	3	2
117 - DRU - Saint-Nicéphore Rural 00000 ( 2,5 % )	2	2	2
77 - DRU - Saint-Joachim-de-Courval 00000 ( 1,1 % )	2	2	1
78 - DRU - Le Bosquet 00000 ( 2,2 % )	1	1	1
79 - DRU - Nouveau Saint-Charles 00000 ( 1,9 % )	1	2	1
81 - DRU - Le Quartier 00000 ( 1,3 % )	1	3	1
82 - DRU - Chemin Hemming 00000 ( 2,1 % )	1	1	1
84 - DRU - Nord de l'Autoroute 20 Ouest 00000 ( 0,0 % )	2	1	1
87 - DRU - Des Capitales 00000 ( 0,9 % )	1	1	1
91 - DRU - Chemin du Golf 00000 ( 0,6 % )	1	2	1
102 - DRU - Rue Raphael-Nolet 00000 ( 1,5 % )	2	1	1
103 - DRU - La Volière 00000 ( 0,5 % )	1	2	1
104 - DRU - De la Commune 00000 ( 1,5 % )	1	1	1
106 - DRU - Faubourg Celanese 00000 ( 3,0 % )	1	1	1
111 - DRU - Marconi 00000 ( 1,0 % )	1	2	1
113 - DRU - Boisé Messier 00000 ( 0,9 % )	1	2	1
114 - DRU - Saint-Nicéphore Nord 00000 ( 1,5 % )	1	1	1
115 - DRU - Saint-Nicéphore Centre 00000 ( 1,1 % )	2	1	1

## MRC d'Arthabaska

Communauté	Valeur de la composante matérielle	Valeur de la composante sociale	Indice de défavorisati
42 - VICTO - De l'Aqueduc - Lactancia 00000 ( 1,7 % )	5	5	5
43 - VICTO - Sainte-Famille 00000 ( 2,2 % )	5	4	5
46 - VICTO - Église Sainte-Victoire 00000 ( 2,3 % )	5	5	5
47 - VICTO - De l'Hermitage 00000 ( 9,4 % )	5	5	5
48 - VICTO - Centre-Ville 00000 ( 5,9 % )	5	5	5
49 - VICTO - Parc des Bois-Francis 00000 ( 3,8 % )	5	5	5
50 - VICTO - CÉGEP 00000 ( 4,4 % )	5	5	5
57 - VICTO - Rue Girouard 00000 ( 2,5 % )	4	5	5
61 - VICTO - De l'Académie - Terre des Jeunes 00000 ( 1,8 % )	4	3	4
41 - VICTO - Église Notre-Dame-de-l'Assomption 00000 ( 1,4 % )	3	3	3
51 - VICTO - Rue des Écoles 00000 ( 2,8 % )	2	4	3
60 - VICTO - Rang Mathieu - Collège Clarétin 00000 ( 0,3 % )	3	3	3
44 - VICTO - De Bigaré - De la Bonaventure 00000 ( 1,2 % )	2	3	2
45 - VICTO - Parc de l'Île 00000 ( 1,1 % )	2	3	2
52 - VICTO - Rue du Belvédère 00000 ( 1,8 % )	2	2	2
54 - VICTO - Rue Paris Ouest 00000 ( 1,4 % )	2	2	2
56 - VICTO - Rue Thibault 00000 ( 2,4 % )	2	4	2
35 - VICTO - Ouest 00000 ( 0,7 % )	1	1	1
36 - VICTO - Domaine Colonial 00000 ( 1,2 % )	1	2	1
37 - VICTO - La Grande Ligne 00000 ( 0,0 % )	2	1	1
38 - VICTO - Des Oiseaux 00000 ( 1,7 % )	1	1	1
39 - VICTO - Rang Nault 00000 ( 2,8 % )	2	1	1
40 - VICTO - Des Arbres 00000 ( 0,6 % )	1	1	1
53 - VICTO - Arthabaska Sud 00000 ( 1,0 % )	1	2	1
55 - VICTO - Rue Paris Est 00000 ( 1,1 % )	1	2	1
58 - VICTO - Mont Arthabaska 00000 ( 0,0 % )	1	2	1
59 - VICTO - Du Golf 00000 ( 1,6 % )	1	1	1

Communauté	Valeur de la composante matérielle	Valeur de la composante sociale	Indice de défavorisati
15 - Saints-Martyrs-Canadiens 01010 ( 15,4 % )	3	4	4
16 - Ham-Nord 00000 ( 5,8 % )	5	4	4
33 - Davellyville & Sainte-Anne-du-Sault & Maddington 00000 ( 2,7 % )	4	3	4
17 - Notre-Dame-de-Ham 00000 ( 2,1 % )	3	3	3
24 - Warwick 00000 ( 2,2 % )	3	3	3
27 - Sainte-Séraphine 00000 ( 6,3 % )	4	1	3
28 - Sainte-Clotilde-de-Horton 00000 ( 2,5 % )	4	2	3
29 - Saint-Smauel 00000 ( 1,2 % )	4	2	3
32 - Saint-Rosaire 00000 ( 3,3 % )	4	1	3
34 - Saint-Louis-de-Blandford 00000 ( 9,1 % )	3	2	3
18 - Chesterville 00000 ( 4,4 % )	3	2	2
19 - Sainte-Hélène-de-Chester 00000 ( 0,0 % )	2	2	2
20 - Saint-Norbert-d'Arthabaska 00000 ( 0,8 % )	3	1	2
22 - Saint-Rémi-de-Tingwick 00000 ( 8,5 % )	3	2	2
23 - Tingwick 00000 ( 5,4 % )	3	1	2
26 - Sainte-Élisabeth-de-Warwick 00000 ( 0,0 % )	4	1	2
30 - Saint-Albert 00000 ( 3,0 % )	3	1	2
31 - Saint-Valère 00000 ( 3,1 % )	3	1	2
21 - Saint-Christophe-d'Arthabaska 00000 ( 1,7 % )	1	1	1
25 - Kingsey-Falls 00000 ( 1,5 % )	1	1	1

## MRC de Bécancour

Communauté	Valeur de la composante matérielle	Valeur de la composante sociale	Indice de défavorisati
131 - Wôlinak 00909 ( 9,3 % )	5	4	5
136 - Bécancour - Plateau Laval 00000 ( 8,5 % )	5	5	5
120 - Sainte-Françoise 00000 ( 3,5 % )	5	2	4
121 - Fortierville 00000 ( 3,9 % )	4	4	4
122 - Parisville 00000 ( 0,0 % )	4	3	4
123 - Deschailions-sur-Saint-Laurent 00000 ( 1,7 % )	3	4	4
124 - Saint-Pierre-les-Becquets 00000 ( 0,8 % )	3	4	4
126 - Sainte-Sophie-de-Lévrard 00000 ( 3,3 % )	5	4	4
127 - Manseau 00000 ( 2,0 % )	5	4	4
128 - Lemieux 00000 ( 3,3 % )	4	2	4
129 - Sainte-Marie-de-Blandford 00000 ( 5,6 % )	4	3	4
125 - Sainte-Cécile-de-Lévrard 00000 ( 0,0 % )	3	3	3
130 - Saint-Sylvère 00000 ( 3,4 % )	3	2	3
139 - Bécancour- Secteur Gentilly 00000 ( 2,6 % )	2	4	3
132 - Bécancour- Secteur Sainte-Gertrude 00000 ( 1,4 % )	2	3	2
133 - Bécancour - Secteur Saint-Grégoire 00000 ( 1,2 % )	1	4	2
134 - Bécancour - Secteur Précieux-Sang 00000 ( 5,5 % )	2	2	2
138 - Bécancour - Secteur Bécancour 00000 ( 3,4 % )	1	3	2
135 - Bécancour - Secteur Sainte-Angèle-de-Laval 00000 ( 3,7 % )	1	1	1
137 - Bécancour - Seigneurie Godefroy 00000 ( 0,5 % )	1	2	1

## MRC de L'Érable

Communauté	Valeur de la composante matérielle	Valeur de la composante sociale	Indice de défavorisat
11 - Plessisville Centre-Ville 00000 ( 3,9 % )	5	5	5
3 - Villeroy 00000 ( 2,0 % )	5	3	4
2 - Saint-Pierre-Baptiste 00000 ( 1,6 % )	3	2	3
5 - Saint-Ferdinand 00000 ( 4,2 % )	3	3	3
6 - Inverness 00000 ( 6,6 % )	3	3	3
7 - Laurierville 00000 ( 1,4 % )	3	3	3
8 - Lyster 00000 ( 6,9 % )	4	3	3
9 - Princeville 00000 ( 2,5 % )	3	3	3
1 - Sainte-Sophie-d'Halifax 00000 ( 0,0 % )	3	1	2
4 - Notre-Dame-de-Lourdes 00000 ( 4,8 % )	3	1	2
10 - Plessisville Ouest 00000 ( 1,4 % )	2	3	2
12 - Plessisville Est 00000 ( 2,1 % )	2	3	2
14 - Plessisville Nord 00000 ( 2,5 % )	3	1	2
13 - Plessisville Sud 00000 ( 0,5 % )	1	1	1

## MRC de Nicolet-Yamaska

Communauté	Valeur de la composante matérielle	Valeur de la composante sociale	Indice de défavorisat
158 - Nicolet - Centre-Ville & Hôpital 00000 ( 3,9 % )	5	5	5
152 - Pierreville 00000 ( 3,1 % )	4	4	4
153 - Saint-François-du-Lac 00000 ( 2,4 % )	4	4	4
154 - Odanak 00000 ( 0,9 % )	4	4	4
140 - Aston-Jonction 00000 ( 0,0 % )	4	1	3
142 - Saint-Wenceslas 00000 ( 1,6 % )	4	1	3
143 - Saint-Léonard-d'Aston 00000 ( 3,0 % )	2	3	3
144 - Sainte-Perpétue 00000 ( 0,0 % )	3	2	3
148 - La Visitation-de-Yamaska 00000 ( 0,0 % )	4	3	3
149 - Saint-Zéphirin-de-Courval 00000 ( 5,4 % )	2	3	3
150 - Baie-du-Febvre 00000 ( 2,7 % )	3	3	3
151 - Saint-Elphège 00009 ( 3,7 % )	4	2	3
141 - Sainte-Eulalie 00000 ( 5,1 % )	3	2	2
145 - Saint-Célestin 00000 ( 0,0 % )	2	2	2
155 - Nicolet - Couronne urbaine 00000 ( 0,2 % )	2	4	2
157 - Nicolet - Couronne rurale 00000 ( 1,7 % )	2	2	2
146 - Grand-Saint-Esprit 00000 ( 2,0 % )	2	1	1
147 - Sainte-Monique 00000 ( 1,9 % )	1	1	1
156 - Nicolet- Port Saint-François 00000 ( 4,2 % )	1	3	1

## Annexe 5 (en pièce jointe)

Mise à jour du portrait statistique de la région du Centre-du-Québec élaboré le  
Centre de recherche sociale appliquée dans le cadre de l'Alliance centricoise.